

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 110 (1984)  
**Heft:** 21

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tuelles limitations de vitesse s'il lui était possible de faire abstraction de l'urgence du problème et d'attendre des preuves que la science ne sera jamais en mesure de lui donner.

En général, les structures rigides de nos institutions ne permettent plus de répondre assez rapidement aux problèmes complexes réclamant une réponse urgente. Un malaise croissant, un souci légitime face à la dégradation de notre environnement allié à un sentiment d'impuissance ont conduit à la création de groupements et de campagnes écologistes, opérant en partie en dehors des structures établies, ceci sans quitter la légalité. J'estime qu'il est faux de condamner l'ensemble de ces mouvements pour quelques membres poursuivant

d'autres buts et dont aucun groupement ou parti n'est à l'abri.

### Conclusions

Le dépérissement des forêts se présente à nous comme un signe d'alarme à situer dans un contexte plus large. Saurons-nous reconnaître à temps que nous sommes tous personnellement menacés? Connaissance et expérience ne suffisent plus à étayer notre avis d'ingénieurs et d'architectes dans les choix de portée capitale pour notre société. Le problème abordé ci-dessus et celui de l'énergie nucléaire le prouvent: partisans et adversaires s'entourent d'experts compétents pour défendre des thèses contradictoires en toute objectivité.

Les mouvements écologistes sont nés en contrepoint pour réagir face aux excès, au gigantisme ou à l'absurdité de tel ou tel projet. Conscience et discernement alliés à la connaissance et à l'expérience dans l'exercice de nos professions devraient rendre leur existence inutile.

Adresse de l'auteur:  
Christian Klauser  
Architecte SIA  
Rue du Milieu 34  
1400 Yverdon-les-Bains

*La parole est aux lecteurs qui souhaiteraient donner leur point de vue sur le thème «Limitations de vitesse et dépérissement des forêts».*

Rédaction

## Carnet des concours

### Concours: Gymnase et Ecole supérieure de commerce à Nyon VD

Réflexions d'un architecte situé en retrait de la pratique

#### 1. Préambule

«L'architecture est entrée dans une ère nouvelle. L'architecte de la nouvelle génération n'œuvre plus confiné dans ses bureaux, il confronte ses idées, les défend devant ses pairs, il se mesure par le biais des concours... L'architecte doit se permettre des gestes francs. Il doit comprendre, assumer et marquer son époque. Il doit instaurer un dialogue entre le site et le projet à réaliser, de manière à obtenir un tout cohérent.»

Ces quelques lignes en guise de préambule et qui me semblent aller comme un gant au concours de Nyon, sont extraites d'un article intitulé «Les concours qui visent la qualité» paru dans *Le Matin* du 1<sup>er</sup> avril 1984.

Que n'a-t-on pas écrit sur ce concours? Fallait-il encore écrire à ce sujet? Le temps de réflexion que je me suis accordé me permet de vous livrer quelques pensées personnelles qui ne peuvent en aucun cas être suspectées de contenir des relents revanchards, ni de vouloir attiser le feu que l'on sent couver encore, ni d'émettre des considérations d'iconoclaste ou de thuriféraire.

Il semble que les querelles à propos des concours remontent à la nuit des temps (Callicrate lui-même n'y aurait pas échappé!); les gens qui ont des idées ont toujours été des genseurs; je mesure donc le danger qu'il y a pour moi d'exposer devant les lecteurs compétents d'IAS ce que cette dispute m'a conduit à penser.

#### 2. Les points de discordance

La dispute porte sur divers points: on a tenté de faire le procès du *monumentalisme* et celui du mouvement *post-moderne*, voire celui de l'influence des architectes tessinois sur leurs confrères de Suisse romande. On a jeté l'anathème sur l'architecte cantonal en tant que responsable de l'organisation des concours relatifs aux bâtiments de l'Etat et, de ce fait, responsable de la proposition de composition du jury. On a vilainement suspecté ce jury — au sein duquel on a critiqué la forte représentation des enseignants de l'EPFL — de collusion. On a reproché à certains confrères leur absence de sens éthique et déontologique, à d'autres leur laxisme.

Enfin, il y a l'attaque de certains architectes à l'encontre du jugement ou de la façon dont le jury a émis sa conclusion et procédé au classement.

La presse, tant quotidienne qu'hebdomadaire, s'est emparée de tout cela: jamais on n'avait vu autant de surface de papier consacrée à l'architecture en si peu de temps en Suisse romande! Normalement, on aurait dû s'en réjouir! Mais en regardant de plus près, on s'aperçoit que seuls — ou presque — les architectes se sont exprimés; peu ou pas d'enseignants — mis à part ce professeur émérite et ancien conseiller d'Etat, qui a parlé d'œuf coupé et d'encolonnade: mais plusieurs arguments qu'il a utilisés ne lui ont-ils pas été soufflés par quelques architectes de son cénacle?

#### 3. Portrait rapide du lauréat

J'avoue n'avoir connu ni Vincent Mangeat, ni son œuvre, avant de le rencontrer en vue de ces lignes; certes, j'avais aperçu son visage de moine bourguignon lors de quelques conférences du Département d'architecture de l'EPFL; j'avais aussi eu mon attention attirée il y a plusieurs années déjà par sa réalisation de l'usine de viande séchée de Chermignon puis, plus récemment, par quelques concours, en Valais notamment. J'ai donc recherché quelle avait été la trajectoire de projecteur de Mangeat, afin de voir si Nyon s'inscrivait bien dans la continuité d'une ligne, que l'on peut apprécier ou non. En regardant en amont, je vois que Mangeat a été diplômé en 1969 — soit après le fameux Mai 68 —, avec le professeur Pierre Foretay; je note que, alors que la plupart des autres diplômés de cette volée se présentaient sous la forme de manifestes de format A4, rédigés collectivement, celui de Mangeat était dessiné et il l'avait présenté seul; son sujet: un habitat de secours sous forme de containers (était-ce une conséquence du cours de Jean Prouvé à l'école des Arts et Manufactures de Paris suivi par Mangeat, alors stagiaire chez Lods?).

La pratique collective, Mangeat en a tâté peu après son diplôme, de 1972 à 1974, sous le sigle GRC (à cette époque, les bureaux n'étaient pas considérés comme sérieux s'ils n'avaient pas trois lettres comme raison sociale...); mais il retourna à la prise de responsabilité solitaire; parallèlement à sa pratique, il s'impliqua toujours — sauf pendant six mois —

dans l'enseignement; il avoua éprouver cette double activité comme un complément indispensable, de même qu'il considère comme nécessaire le fait de participer à des jurys de concours, ce qu'il fit à plusieurs reprises.

Si ses lectures professionnelles sont multiples, il avoue avoir été séduit très tôt par *Vers une architecture* de Corbu; mais l'Autriche et Vienne l'intéressent, et il a lu récemment *Paroles dans le vide* d'Adolf Loos; ses goûts musicaux lui font apprécier l'opéra, «mais pas Wagner!» dit-il avec un sourire dans le regard!

(Voir le montage de présentation réalisé par Vincent Mangeat, pages 340-341.)

#### 4. Des voix s'élèvent

Tôt après le jugement — l'exposition s'ouvre le 17 mai — quatre architectes lausannois, dont deux n'ont, semble-t-il, pas participé au concours, appuyés par sept confrères n'ayant pas concouru non plus, adressent à plusieurs architectes une «prise de position» qui contient une analyse rapide du projet de Mangeat, une réflexion sur le devenir de l'école, et des considérations sur l'économie du projet; nous sommes le 5 juin; ils «constatent que le projet primé propose un type d'organisation scolaire strictement hiérarchisé s'appuyant sur des modèles architecturaux archaïques et dépassés, ils s'inquiètent de voir que cette tendance est fortement lisible dans plusieurs projets primés (4<sup>e</sup> prix avec sa typologie carcérale par exemple), ils s'inquiètent que par le truchement de concours une production architecturale en pleine régression soit encouragée, ils sont choqués de constater que les critères de coût n'aient pas été pris en compte dans une période de compression des dépenses publiques... ils sont inquiets de penser que le projet primé puisse passer dans les faits sans que la nécessité d'un tel modèle ait été reconnue par un large débat sur le rôle social de l'école». Quarante-trois architectes signent ce manifeste.

Mais d'autres voix s'élèvent pour déplorer le comportement peu confraternel des signataires, tel l'architecte genevois René Kœchlin dont nous publions la lettre.

#### 5. La presse s'empare du problème

Sentant un conflit susceptible d'alimenter ses colonnes, la presse se rue sur Nyon: *Le Matin* du 11 juin titre: «Architecture vaudoise: totalitaire?» et de ne pas craindre de juxtaposer une photo tronquée de la maquette du projet Mangeat et une photo de la maquette de Berlin par Albert Speer... *La Suisse* est plus nuancée: «Nyon: l'architecture défend son gymnase». Bertil Galland, dans *24 Heures* du 3 juillet, se fait l'écho de critiques, «les premières, embarrassantes à répéter tant qu'elles



*La controverse: oui, le parti-pris: peut-être, l'inégalité de traitement: non*

#### La controverse utile

Le choix fait par le jury du Concours du Gymnase de Nyon a provoqué une controverse très utile. L'architecture, tout à fait particulière du projet primé, enchante les uns et révolte les autres, tout en laissant indifférent le plus grand nombre malheureusement. Ce débat n'est au demeurant pas le premier du genre. Nombreuses furent déjà les querelles historiques sur tels ou tels dogmatismes, formalismes, académismes, pompiérismes et autres réalismes, et la controverse sur le même type de problème qui se pose à nouveau aujourd'hui est tout à fait salutaire.

#### Le style architectural contesté

Le style du projet contesté a été dénoncé et condamné par de nombreux observateurs: néo-formalisme ou adoration dérisoire de la forme pour elle-même et pour elle seule, penchant fâcheux pour l'introduction et la claustration, monumentalisme orgueilleux et inadéquat, symétrie arbitraire, lourdes réminiscences rétrogrades et passéistes, grandiloquence autoritaire et égocentrique, goût troublant pour les locaux enterrés, rigidité et rigorisme déplacés, etc. Pour beaucoup assurément: une architecture qui n'aime pas la liberté...

A l'inverse, les partisans de ce style architectural en célèbrent les grandes qualités novatrices! Aussi, pour clore le débat, on admettrait que, dès lors, le choix soit fait tout simplement selon les dispositifs usuels et démocratiques de notre canton. Mais il se trouve que ce jugement pose une question beaucoup plus grave et d'une tout autre nature que celle de la controverse architecturale et philosophique pour le choix d'un style et d'un projet.

#### Le rejet des contraintes

Très ouvertement, le projet controversé fait table rase de plusieurs exigences et contraintes fixées par le règlement-programme du concours. Le choix délibéré et explicite de rejeter telles ou telles obligations, considérées comme fâcheuses, embarrassantes ou dérisoires, révèle un parti-pris d'une grande désinvolture,

admirable pour les uns, inadmissible pour les autres, mais dont les conséquences concrètes dans le résultat du concours, par la faute du jury, sont catastrophiques.

#### Les non-conformités principales du projet primé

##### 1. Salles de gymnastique

Art. 32.1 du Règlement-programme: «...les projets devront se conformer aux directives et recommandations établies par le Département de l'instruction publique et des cultes.»

Art. 8.06.2 des Directives (éclairage): «L'un des grands côtés au moins de l'aire d'évolution est vitré, de manière à assurer l'éclairage naturel et un contact visuel avec l'extérieur.»

Le projet transgresse totalement cette exigence puisque les salles de gymnastique n'ont aucun côté vitré et aucun contact visuel avec l'extérieur.

Le projet est donc non conforme, ce que le jury reconnaît puisqu'il demande d'améliorer l'éclairage naturel des salles de gymnastique et de leur procurer une relation plus directe avec l'extérieur (rapport du jury, pp. 11 et 17).

##### 2. Réfectoire

Le réfectoire est enterré et non vitré sur l'extérieur. Le projet est donc non conforme, ce que le jury reconnaît puisqu'il regrette cette position souterraine et éloignée des autres services et lieux de rencontre de l'école et qu'il demande de trouver une meilleure situation et un meilleur éclairage naturel (rapport du jury, pp. 11 et 17).

##### 3. Handicapés

Page 23 du Règlement-programme: «L'arrêté cantonal du 19.4.1972 relatif aux handicapés physiques doit être appliqué.»

La pente des rampes de l'entrée principale n'est pas conforme puisqu'elle s'élève, dans le cas le moins défavorable, à 9% au lieu des 6% du maximum fixé. Le jury reconnaît que le projet est non conforme en déclarant qu'«il a constaté que tous les projets pouvaient certainement s'adapter aux normes relatives aux handicapés» (rapport du jury, p. 3).

4. Périmètre obligatoire — Parcelle CFF  
Réponse du jury à la question 18: «La limite doit être respectée; le talus peut être modifié.»

Le projet utilise la parcelle des CFF pour les rampes d'entrée et pour un important ouvrage de soutènement qui remplace le talus. Le projet est donc non conforme pour cause d'ouvrages construits hors du périmètre, ce que le jury reconnaît — de manière elliptique — en déclarant que l'accès principal utilise astucieusement une limite arbitraire (rapport du jury, p. 17).

##### 5. Volume construit et coût

Art. 2.1 du Règlement SIA n° 152: «Le concours permet de trouver la solution la plus adéquate et la plus économique...» Le volume construit est nettement trop élevé. Le projet est trop coûteux et donc non conforme, ce que le jury reconnaît en demandant de réduire le cube (rapport du jury, p. 11).

#### La violation des règles du concours

Art. 43.1.2 du Règlement SIA: «Le jury doit écarter de la répartition des prix tout projet s'écarter des dispositions du programme sur des points essentiels.»

Le jury a écarté de la répartition des prix les projets n°s 31 et 49, à juste titre, pour la seule non-conformité de construction hors du périmètre. Mais, alors qu'il a reconnu que le projet primé s'écarte des dispositions du programme sur les cinq points essentiels énumérés ci-dessus, le jury, en ne l'écartant pas de la répartition des prix, s'est déjugé lui-même et a violé la disposition de l'article 43.1.2. Le jury a violé également l'article 45 du Règlement SIA n° 152: «Les projets doivent être jugés tels qu'ils sont, et non tels qu'ils pourraient devenir moyennant de légères modifications» puisqu'il a jugé le projet primé en tenant compte des importantes modifications sus-mentionnées qui devraient lui être apportées.

Il faut donc constater que, pour faire prévaloir, envers et contre tout, le projet de son choix mais non conforme aux exigences fixées, le jury a transgressé les règles du Concours et en a faussé totalement le résultat. Cette violation, qu'aucune dialectique quelconque ne permettra jamais de voiler, constitue une injustice et une inégalité de traitement vis-à-vis de tous les autres concurrents qui exigent inexorablement réparation.

Max Richter et Marcel Gut  
architectes diplômés EPFL,  
membres FAS et SIA.

ne sont pas assorties de preuves, dénoncent la connivence du jury avec le lauréat» (à ce jour, on attend toujours les preuves! Bertil Galland aurait eu peut-être avantage à briser son stylo plutôt que d'écrire de telles lignes!); puis, il poursuit, «le projet primé, dont son audace monumentale, aurait pris des distances inadmissibles envers les données du concours»; enfin, «les reproches du troisième type sont dès lors ceux qui assaillent l'esthétique de Mangeat, son parti constructif». Et de citer le point de vue de «confrères en colère», tel Jean-Denis Lyon, qui peut pourtant se flatter d'avoir enrichi le patrimoine architectural lausannois par sa toute récente salle de gymnastique du Gymnase du Bugnon, dans un site comprenant la cathédrale, l'école de médecine de Marc Piccard, l'école normale et l'Ancienne-Douane, dans une courbe bien marquée. 24 Heures conclut: «Tel est l'état présent de la mêlée. Excellent débat en somme, qui mérite d'être poursuivi en public.» Ce qui fut fait — en trois pages de l'édition des 21 et 22 juillet — où l'on réunit neuf architectes, un historien de l'architecture et l'ancien conseiller d'Etat et professeur André Gavillet; pas d'enseignants, pas de gymnasiens, pas de Nyonnais; des trois heures de débats — parfois vifs, m'a-t-on dit — il rapporte quelques phrases éparpillées («Jacques

Gubler: le plan de Mangeat a la beauté d'une guitare») et se garde de donner le point de vue personnel du journaliste; on se croit à «Droit de réponse», sans Michel Polack! seule, à notre avis, la Gazette de Lausanne des 7 et 8 juillet, sous la signature de Philippe Barraud, place le problème à son bon niveau: «Un choc culturel, propre à ébouriffer la profession, et un jury audacieux qui a créé la surprise en ne choisissant pas un projet prudemment moyen.»

Je ne veux pas citer tous les articles: cependant, celui d'André Gavillet dans *Domaine public* doit être relevé; sous le titre «Nouvelle idéologie et architecture — encolonnade», il conclut: «En raison de son contenu idéologique latent, à cette architecture-là, on ne peut, si l'on est réformiste, que signifier son refus.» Voilà au moins une position claire!

#### 6. Le point de vue des architectes

Nous avons vu que le débat, pourtant tant souhaité par chacun, s'est circonscrit en une «guerre des architectes» pour reprendre le titre de l'éditorial consacré au problème par l'*Hebdo* (mais pourquoi à l'intérieur du numéro titrer: «Le monument aux cancrs»?).

On voit donc l'architecte cantonal Jean-Pierre Dresco s'adresser aux auteurs du manifeste en une longue lettre de cinq pages, par laquelle il leur demande, en conclusion, de ne pas entrer «dans cette spirale négative qui fait grand tort à notre métier». Peu après, son adjoint, l'architecte Roland Willomet, sollicite par lettre la prise de position de la SVIA; celle-ci intervient le 20 juillet, en quatre points; elle a été reprise par quasiment toute la presse, à l'exception du *Matin* et de *24 Heures*... La FAS, de son côté, a consacré plusieurs réunions à ce propos; les membres n'ayant pas pu se mettre d'accord, sept d'entre eux rédigèrent une «déclaration» le 9 juillet; parmi eux, Gilles Barbey, qui nous a autorisés à reproduire la lettre qu'il adressait le même jour à l'architecte cantonal (voir encadré); par souci d'égalité, nous offrons l'hospitalité à notre confrère Marcel Gut, qui n'a pu se rallier à ses collègues de la FAS, et qui explique très librement ses considérations (voir encadré).

#### 7. S'il fallait conclure...

Nous dirions que le débat a eu lieu, mais pas dans le cadre souhaité; les architectes se sont trouvés divisés en plusieurs groupuscules; les



## Un point de vue positif

J'apprends par la presse que quelque quarante architectes s'apprêtent à contester par écrit la décision du jury d'un concours, à savoir : d'attribuer le premier prix au projet d'un confrère et de recommander ce dernier au maître d'ouvrage pour le mandat d'exécution.

Cette pratique est malheureusement fréquente et peu nombreux sont les concours d'architecture dont l'issue ne provoque aucune contestation.

Or, que celle-ci soit justifiée ou non, elle pose avec acuité le problème du comportement déontologique. C'est une question d'éthique.

A l'évidence, peu d'architectes pratiquent un sport de compétition. Car celui-ci leur aurait appris premièrement à perdre, et deuxièmement à se plier aux décisions d'un arbitre, tout arbitraires soient-elles, comme le mot l'indique.

Une personne qui prend part à un concours en accepte implicitement les règles.

Elle reconnaît en s'inscrivant l'autorité du jury dont elle sait qui le compose.

La participation implique non seulement de respecter le programme et le règlement, mais aussi de se soumettre au jugement et de l'accepter quelle qu'en soit l'issue. Cette dernière attitude fait partie de la déontologie qui régit notamment le comportement réciproque entre confrères.

Mettre en doute le bien-fondé du succès de l'un d'eux cache à peine le refus d'un échec ou l'incapacité d'assumer ce dernier.

Et si la contestation provient — ce qui est rare — d'un tiers non impliqué dans le concours, elle révèle sans guère les masquer, des sentiments de jalousie et d'animosité qui sont très éloignés de la confraternité.

Le protestataire le plus habile et le plus complaisant développe à l'appui de sa thèse des arguments très objectifs et parfois très convaincants. Mais si justes soient-ils, ils sont toujours teintés de par-

tialité. Car il n'est pas forcément paradoxal d'être objectivement partial !

Si je fondais aujourd'hui l'association des architectes qui n'ont jamais contesté publiquement et officiellement le résultat d'un concours ni tenté a posteriori d'en modifier l'issue, je devrais probablement me contenter d'un petit nombre d'adhérents.

Qu'existe une telle société : elle aurait au moins l'avantage de sauvegarder l'image de marque d'une profession que d'aucuns s'appliquent à entacher en toute bonne foi, mais non moins systématiquement.

Je n'attaque pas la critique, ni sa libre expression. Je me dresse contre l'aigneur qui en prend subrepticement le masque. Le débat sur l'architecture y gagnera d'être exempt d'arrière-pensées qui lui sont étrangères. Et le discours n'aura que plus de sens. Il n'en sera que plus cré-  
dible.

René Kæchlin,  
arch. SIA, Genève

concours ont sans doute perdu de leur crédibilité ; l'architecture se trouve dans le collimateur de la politique. Les membres du jury sont harcelés de questions ; l'architecte cantonal et son adjoint se trouvent en position d'accusés et sentent le besoin de se justifier. Mais à qui profite donc tout cela ? « L'architecture est le signe visible des mœurs d'une nation, de ses goûts, de ses tendances ; plus que tout art peut-être, elle laisse une trace durable de l'état intellectuel d'un peuple, de sa vitalité, de son énergie et de sa décadence » écrivait, en 1872, Viollet-le-Duc. Alors, Nyon, signe de l'époque ? Lewis Mumford disait : « Une fois que les conditions (sociales, économiques, culturelles...) seront rassemblées pour une nouvelle architecture, la plante fleurira toute seule. »

Le nœud du problème pourrait, selon moi, se situer ailleurs ; les normes et règlements SIA, qui ont contribué de la manière que l'on sait au développement de l'architecture, ne sont peut-être pas réadaptés assez souvent pour tenir compte de l'évolution ; depuis quelques années déjà, on constate que le jury est mal à l'aise, et qu'il ne sait trop comment récompenser un projet qui s'écarte peut-être quelque peu des termes du règlement-programme, mais qui paraît le mieux répondre aux critères de jugement de ce même jury ; en 1912 déjà, notre confrère Rychner écrivait : « La lettre tue, l'esprit vivifie » (BTSS 1912, pp. 9-10). Dès lors, comment connaître la « marge de liberté » qu'il pourrait s'octroyer ? Dans une époque où la participation et l'exercice démocratique de la critique et de la décision

sont souhaités par chacun, pourquoi ne pas prévoir, par exemple, que quelques membres du jury soient désignés par les candidats inscrits au concours ? Nous citons la proposition faite en 1861 par C. Daly à ses confrères de France : « La nomination de quatre jurés appartiendrait aux concurrents, qui exerceraient leur choix dans des conditions de liberté absolue. » Dans un numéro de *GA/Contact* consacré aux concours, je relatais le conseil de F. L. Wright aux jeunes architectes : « Ne participez à aucun concours d'architecture sous quelque prétexte que ce soit, sauf si vous êtes particulièrement novice. Aucun concours n'a jamais donné un résultat de valeur en architecture. Le jury lui-même est composé de gens qu'on a choisis parmi les intelligences moyennes. La première chose

## Lettre à Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne

Cher confrère,

La polémique qui fait suite au verdict rendu par le jury du concours ESS de Nyon nous préoccupe et mérite, à notre sens, quelques éclaircissements supplémentaires. La remise en cause abusive de la délibération des jurés au nom d'une prétendue orthodoxie architecturale héritée du « mouvement moderne » a déjà été dénoncée précédemment, de sorte qu'il est hors de propos de réfuter ici chacun des arguments retenus contre le projet Mangeat par ses détracteurs. En revanche, il convient d'élever une ferme protestation contre le refus du droit au pluralisme en matière d'architecture.

Le projet classé premier comporte à la fois des insuffisances et des outrances. Il n'est pas par notre intention de lui apporter un soutien inconditionnel. Par contre, il nous paraît opportun de rejeter les manifestations d'intolérance apparues au cours d'une campagne de dénigrement trop souvent fondée sur des raisonnements analogiques sommaires qui conduisent notamment à attribuer une volonté politique à une forme donnée (par exemple : monumentalité équivalant à fascisme). Il n'est pas davantage tolérable de décréter abruptement que le projet primé relève d'une idéologie autoritaire, rétrograde ou passéiste, en raison seulement de certains traits formels du parti architectural.

A notre avis, le projet Mangeat présente certaines caractéristiques qui nous paraissent en rapport avec les exigences d'un établissement scolaire supérieur et que nous énumérons comme suit :

- la recherche d'une inscription étroite du programme à bâtir dans un site en forme de vallon orienté la composition architecturale au point de remplacer les notions de devant/derrrière par celles de central/périphérique. De même, le mode traditionnel de structuration des bâtiments (socle + étages + couronnement) est-il remis en cause au profit d'une articulation plus solidaire encore des niveaux respectifs ;
- l'échelle de l'école, jugée par certains démesurée, procède directement de l'emprise territoriale du bâtiment. Elle donne lieu à une subdivision par travées adaptées à la dimension du petit groupe. L'ampleur de l'échelle n'équivaut pas automatiquement à la démesure, pour autant que des références visuelles existent en nombre suffisant, ce qui est bien le cas en l'espèce ;
- le projet doit se comprendre comme une succession de lieux distincts réunis autour d'un parcours central. Ce mode de composition connaît des précédents (comme le Carpenter Center for Visual Arts construit par Le Corbusier en 1962 à Cambridge — USA) où une rampe d'accès public qui traverse intégralement l'édifice sert en même temps de couture aux deux moitiés du bâtiment. Il résulte de ce choix architectural une visualisation aisée de toutes les portions de l'école, ainsi qu'une orientation facilitée des déplacements ;
- les coupes sur le bâtiment révèlent un modellement de l'espace par complémentarité. De la sorte, un caractère spécifique est assigné à chaque partie

de l'école, ceci dans le but d'une meilleure identification de ses occupants. Un tel maniement de l'espace tend à renforcer les propriétés de certains locaux dans le sens d'un encouragement à la convivialité ou à la sociabilité. La structure même y est utilisée comme mesure de différenciation et de clarification spatiales ;

- le caractère d'urbanité affiché tient à la mise en place d'un vocabulaire architectural formant un tout destiné à renforcer l'esprit communautaire, voire « communal » de l'école. En incriminant telle ou telle composante de cette syntaxe, on ne fait que porter atteinte à l'intention manifeste de continuité.

En résumé, le projet ne se présente pas comme une quelconque équilibrage de volumes bâtis en fonction d'un programme donné mais plutôt comme la proposition d'un milieu spécifiquement conçu pour la rencontre et l'étude. Une école se doit d'être davantage qu'un simple bâtiment public. Il est souhaitable qu'elle imprègne de sa marque ceux qui, en la fréquentant tous les jours, en font l'expérience cognitive. En ce sens, le projet Mangeat est incontestablement une contribution importante, considération qui nous engage à vous assurer de notre appui pour le développement ultérieur des études préparatoires.

Tout en approuvant largement les termes de votre lettre du 2 juillet 1984 à Messieurs Lyon et consorts, nous vous prions d'agréer, cher Confrère, nos salutations cordiales et les meilleures.

Gilles Barbey, architecte  
EPFZ, Lausanne



## Planche explicative

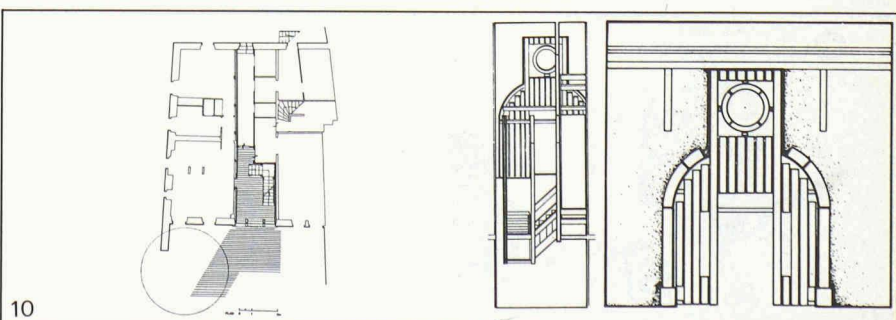
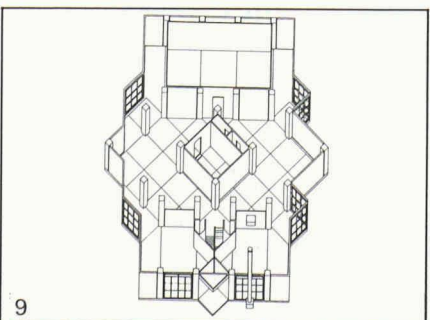
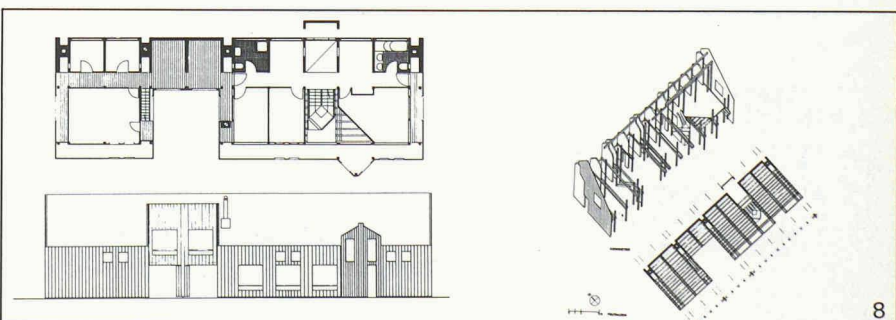
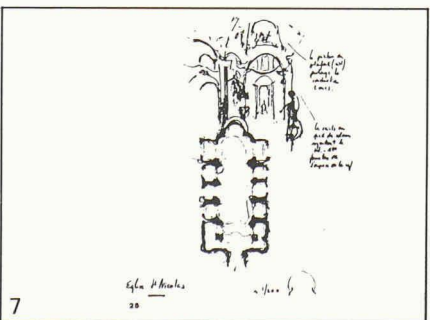
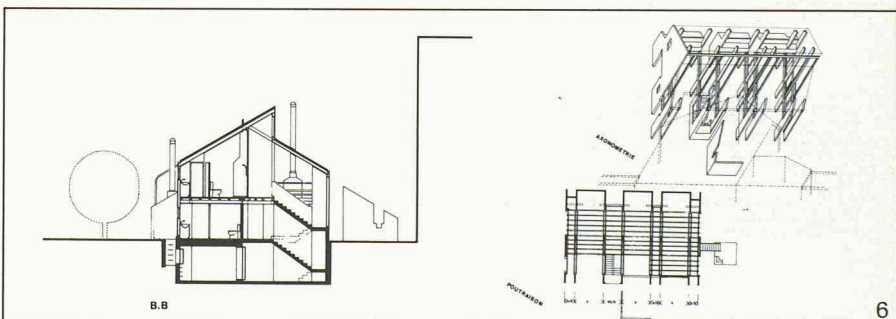
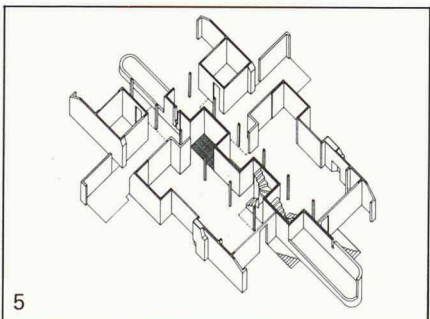
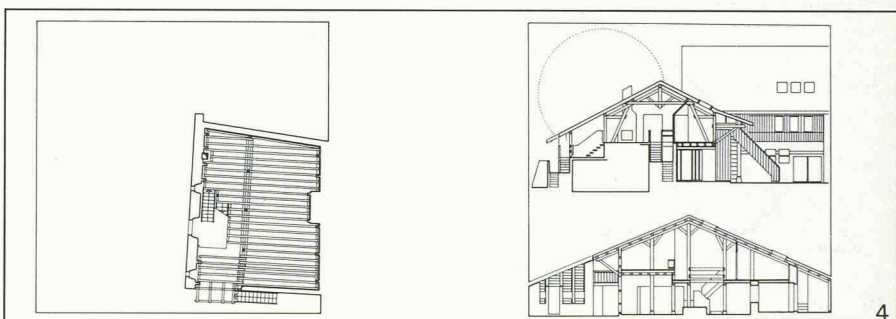
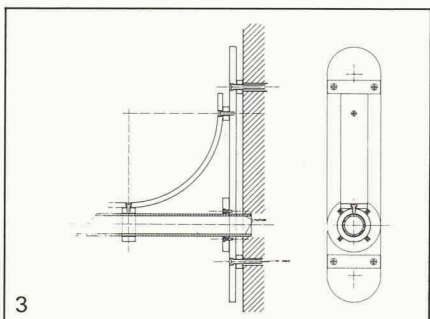
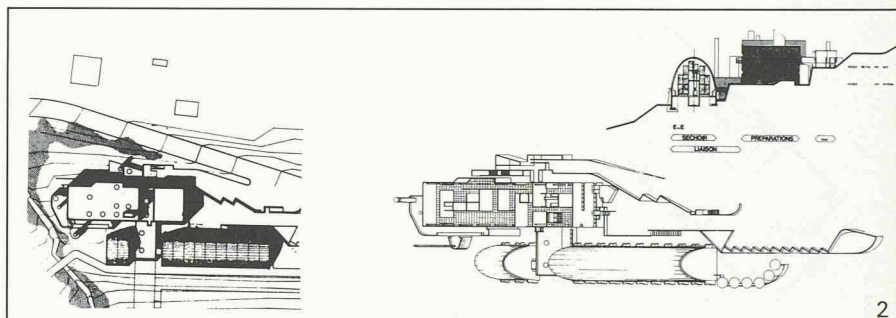
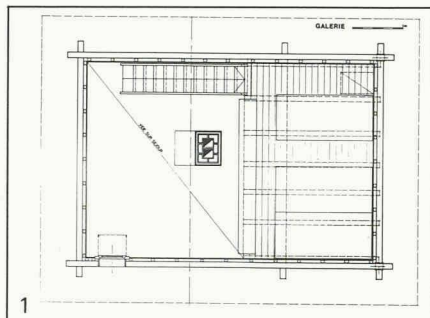
## du montage Vincent Mangeat

1. 1972, Chalet à Evolène (VS) R
2. 1973, Usine, à Chermignon (VS) R
3. 1975, Goulot de fontaine (détail) R
4. 1976, Reconversion de ruraux  
+ habitations individuelles,  
à Tannay (VD) R
5. 1978, Maison pour deux familles,  
à Crassier (VD) R
6. 1978, Maison Blaser, à Prangins  
(VD) R
7. Voyage, croquis
8. 1979, Maison Annaheim,  
à Rossemaison (JU) R

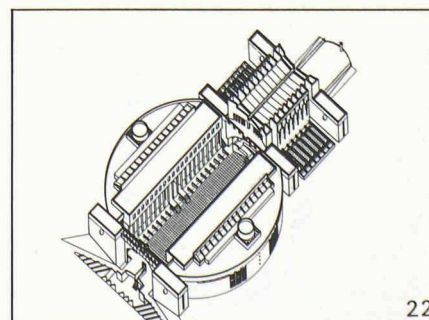
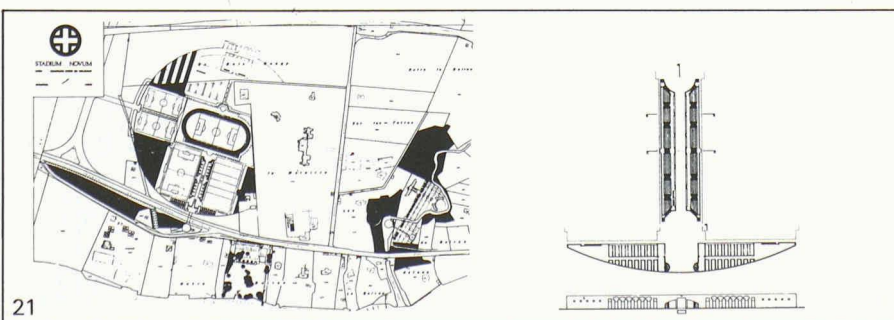
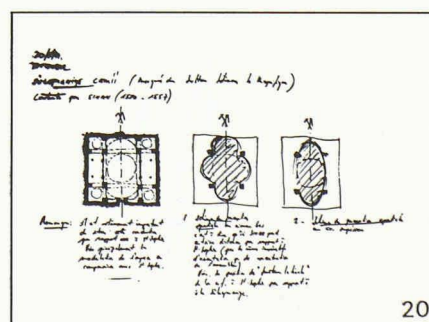
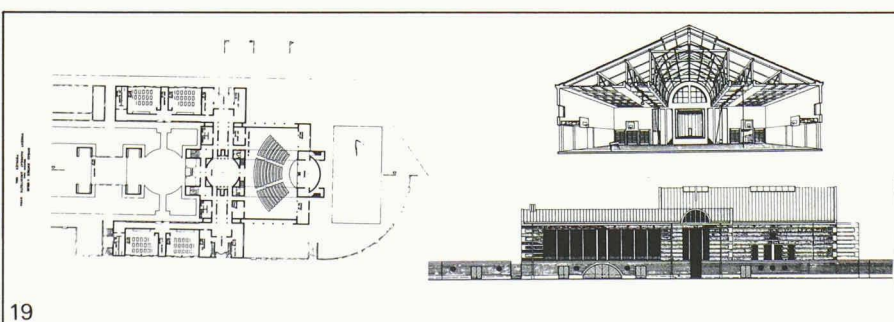
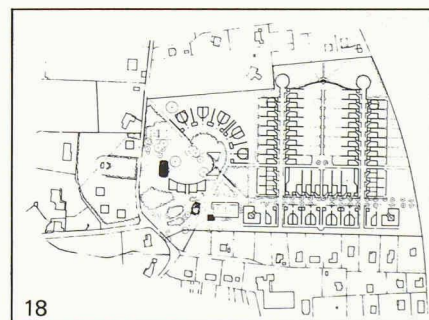
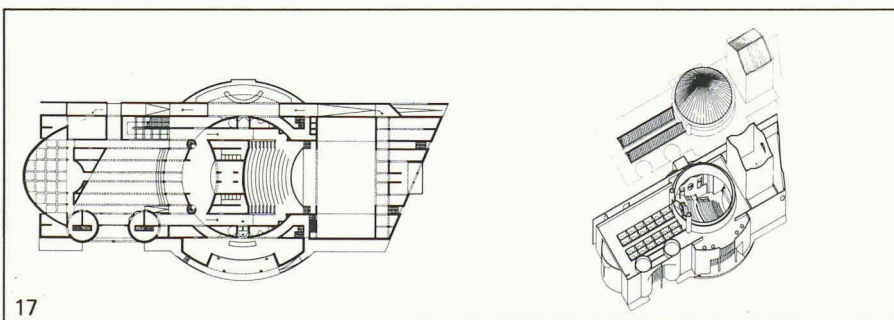
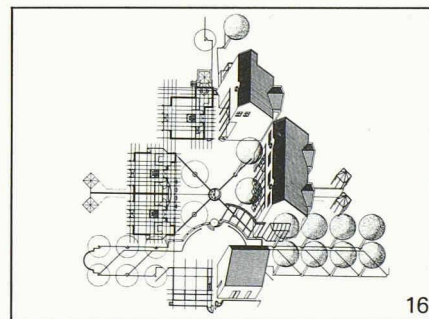
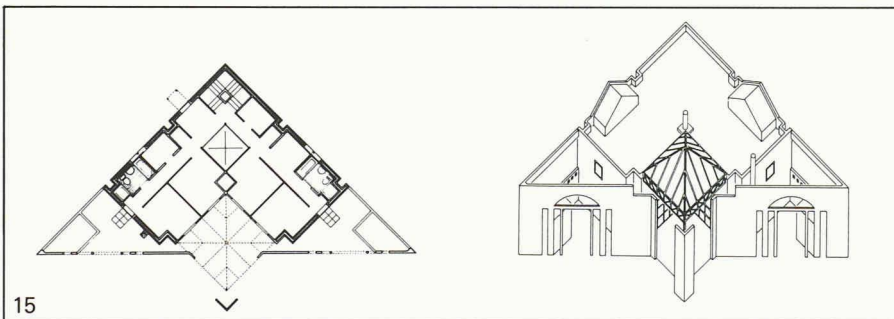
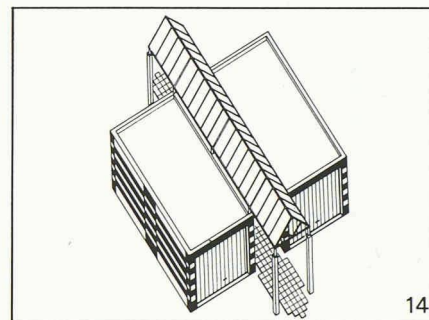
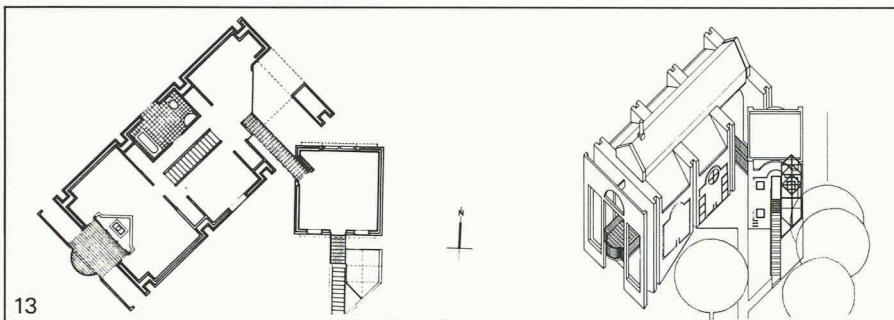
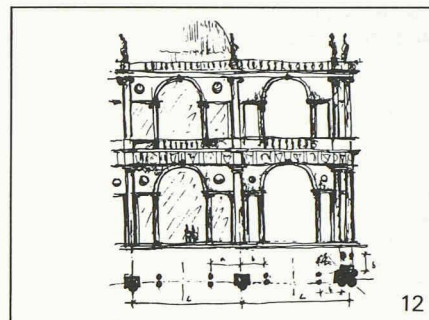
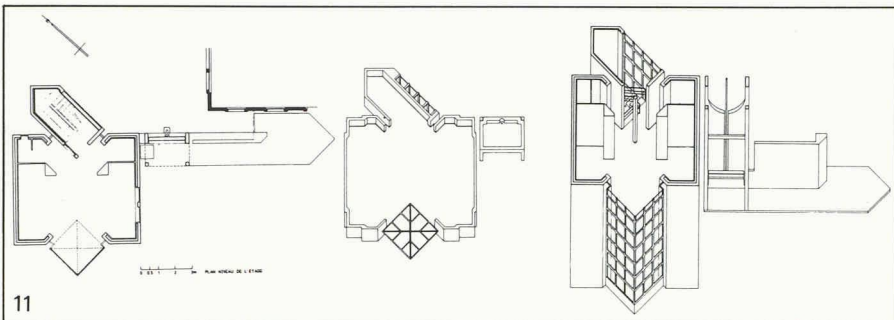
9. 1979, Commerce de gros  
de la viande, à Etoy (VD) P
10. 1979, Réhabilitation d'un porche,  
à Crans (VD) R
11. 1979, Pavillon pour deux classes  
enfantine, à Nyon (VD) R
12. Voyage, croquis
13. 1982, Maison Sieber, à Nyon  
(VD) R
14. 1984, Garages, à Nyon (VD) R
15. 1982, Maison Horsten, à Nyon  
(VD) R
16. 1982, Six maisons, à Bursinel  
(VD) P

17. 1982, Théâtre de Monthey (VS) C
18. 1982, Ensemble d'habitations,  
à Prangins (VD) P
19. 1983, Centre communal d'Arzier-  
Le Muids (VD) CR
20. Voyage, croquis
21. 1983, Centre sportif, à Nyon  
(VD) C
22. 1984, Gymnase cantonal de Nyon  
(VD) CR

P = Projet  
R = Réalisation  
C = Concours









que fait un jury est de parcourir les projets pour rejeter les meilleurs et les mauvais, pour ne garder que les travaux moyens. Le résultat positif d'un concours, c'est une moyenne obtenue par la moyenne des moyennes.» Faut-il, dès lors, condamner un jury — le premier? — qui a eu l'audace de déroger au schéma décrit par Wright? Nous avons trop longtemps été surpris de la lassitude, du manque d'esprit de création et d'imagination, en un mot de la décevante pauvreté qui se dégageaient des concours d'architecture en Suisse romande pour ne pas applaudir au souffle nouveau. Je ne suis sans doute pas seul à avoir prôné et pratiqué le fonctionnalisme pour renier tout cela en bloc; je partagerais même volontiers — en toute humilité — les propos de Bruno Zevi lorsqu'il écrit: «Je souhaite notamment voir s'essouffler au plus vite les deux mouvements nécrophiles que sont le néo-académisme classicisant et la légèreté irresponsable post-moderne»; je souhaite l'avènement de l'espace temporalisé, de préférence à la «recherche névrotique d'une rhétorique monumentale».

Mais je pense qu'il faut persévérer dans l'organisation de concours, avec des jurys composés non seulement d'architectes, mais aussi d'ingénieurs en statique et en thermique pouvant donner leur point de vue à propos de l'économie générale; je persiste à dire que les programmes doivent éviter «les directives caractéristiques des dictatures plus ou moins illuminées, toujours terrorisées par la cacophonie et la dissonance démocratique» (les deux dernières citations sont aussi de Bruno Zevi). Je crois sincèrement en une architecture qui doit être plus que tout autre chose une attention aux hommes; elle doit aussi être à-venir et permanence.

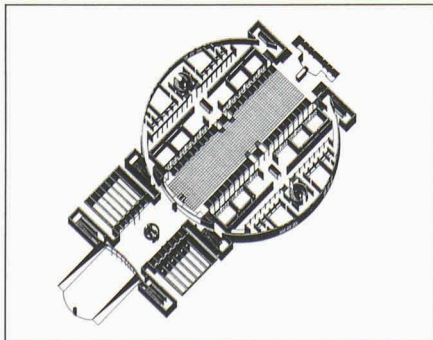
François Neyroud,  
arch. SIA

#### Résultats et projets primés

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a ouvert un concours de projets pour la construction du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Ouest vaudois. Ce concours était ouvert à ceux dont le Conseil d'Etat vaudois a reconnu la qualité d'architecte, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud depuis le 1er décembre 1982, ainsi qu'aux architectes vaudois domiciliés ou établis dans les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais depuis le 1er décembre 1982 et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat.

#### Extrait du programme

L'établissement de Nyon est destiné à recevoir les deux écoles suivantes: Gymnase 450 élèves. Ecole supérieure de commerce 150 élèves. Pour recevoir l'ensemble de ces élèves, il est prévu de construire — 34 classes d'enseignement général, 18 classes spéciales, réfectoire, ainsi que les locaux administratifs et de service nécessaires, salles de sport.



Récapitulation des surfaces minimum demandées: enseignement général 2230 m<sup>2</sup>, salles spéciales et non bruyantes 675 m<sup>2</sup>, salles de sciences 765 m<sup>2</sup>, salle spéciale bruyante 120 m<sup>2</sup>, centre de documentation 480 m<sup>2</sup>, salle des maîtres 220 m<sup>2</sup>, administration 260 m<sup>2</sup>, réfectoire et annexes 335 m<sup>2</sup>, salles de sports 2025 m<sup>2</sup>, locaux de conciergerie 290 m<sup>2</sup>, services techniques 400 m<sup>2</sup>, protection civile 1390 m<sup>2</sup>, total 9190 m<sup>2</sup>.

#### Considérations liminaires

Le programme: Il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire supérieur pour des jeunes gens de 16 à 20 ans regroupant en une seule école deux orientations d'enseignement. Il est demandé de réaliser des locaux permettant un enseignement dans une ambiance propre à l'étude: calme, attention, concentration. Des espaces complémentaires intérieurs et extérieurs doivent permettre la rencontre, la détente et des activités sportives.

Le site: Le terrain choisi par l'organisateur est à proximité immédiate du centre de Nyon, bénéficiant des équipements et des relations sociales de la ville. La topographie est caractérisée par un vallon barré à l'aval par la voie ferrée esquissant la forme d'un amphithéâtre. La typologie construite environnante est hétérogène. Si la faculté d'une construction nouvelle du lieu est offerte, il convient toutefois de reconnaître l'orientation générale du coteau en direction du lac, repère naturel et nécessaire.

Le caractère: Par le choix de l'emplacement, l'organisateur désire attribuer à ce nouvel établissement un caractère urbain à l'usage d'adolescents et non d'enfants. Cette école sera un édifice et non une quelconque construction utilitaire, structurant l'évolution future du quartier et prolongeant en amont de la voie ferrée le tissu urbain de Nyon.

Cet établissement devra être une synthèse expressive pour un usage déterminé dans ce site singulier; il deviendra un nouveau signe de la ville de Nyon accueillant une partie de la jeunesse de l'Ouest vaudois.

#### Résultat

Dans ce concours 77 inscriptions ont été enregistrées dans les délais. 55 projets ont été rendus. Le jury a exclu cinq projets de l'attribution des prix. Il a éliminé un projet pour remise après les délais fixés. Résultat:

**1er prix (22 000 fr. avec mandat d'étude en vue de l'exécution):** Vincent Mangeat, Nyon; collaborateurs: Orlando Pina, Corinne Creissels, Graeme Mann

**2e prix (14 000 fr.):** Fonso Boschetti, Epalinges, et collaborateurs

**3e prix (12 000 fr.):** Richter et Gut, Lausanne; collaborateur: Jacques Richter

**4e prix (10 000 fr.):** Mestelan et Gachet, Lausanne; collaborateur: Marc Ruetschi, Normann Cuccio

**5e prix (8000 fr.):** P.-E. et C.-O. Monot, Lausanne

**6e prix (7000 fr.):** Atelier Cité, Lausanne; Audergon, Vionnet et Wintsch; collaborateur: R. Bovay

**7e prix (6000 fr.):** Kolecek et Bonomi, Lausanne

**8e prix (5000 fr.):** Bernard Vouga, Lausanne

**9e prix (4000 fr.):** Gilliéron et Bosson, Yverdon; collaborateurs: Brigitte Gonin, Eric Vuataz

Le jury était composé de René Vittone, architecte, président, Roger Paréaz, préfet du district de Nyon, Daniel Reymond, directeur de l'enseignement secondaire du canton de Vaud, Jean-Jacques Streuli, directeur du collège de Staël, Genève, les architectes Marc-Henri Collomb, Lausanne, Aurelio Galfetti, Bellinzona, Danilo Mondada, Lausanne, Roland Michaud, Lausanne, suppléant.

#### Considérations générales du jury

Le jury tient à relever la forte participation à l'un des derniers concours consacrés à un édifice majeur d'enseignement dans le canton. Il a apprécié la générosité de l'effort de l'ensemble des concurrents, la bonne qualité des rendus et la diversité des solutions qui s'en dégagent.

Sur la base des considérations liminaires décrites plus haut, le jury a retenu neuf projets significatifs de diverses tendances exprimées. Les caractéristiques de ce site encaissé et provisoirement écarté des terrains à bâtir ont fait ressortir que les solutions ordinaires étaient inadaptées et peu crédibles.

Un premier groupe de projets tente de répondre au problème posé, soit en utilisant l'artifice généralisé du mouvement de terre (9e prix, 6e prix), soit en utilisant le bâtiment lui-même comme facteur de nivellement (5e prix, 4e prix), soit en essayant de sauvegarder une partie du terrain en densifiant celui-ci en amont autour d'une cour sans relation avec les espaces d'enseignement (7e prix, 2e prix). Ces six propositions compromettent la lecture du site original.

Si un deuxième groupe de projets cherche à présenter la topographie du lieu en utilisant la typologie du pont (8e prix, 3e prix), le parallélisme avec la voie ferrée diminue la force de l'intervention (nuisance sonore).

Par contre le projet du 1er prix présente une coïncidence parfaite entre la morphologie du site et la volumétrie de l'ouvrage en développant un parti inédit approprié à la caractéristique du terrain.

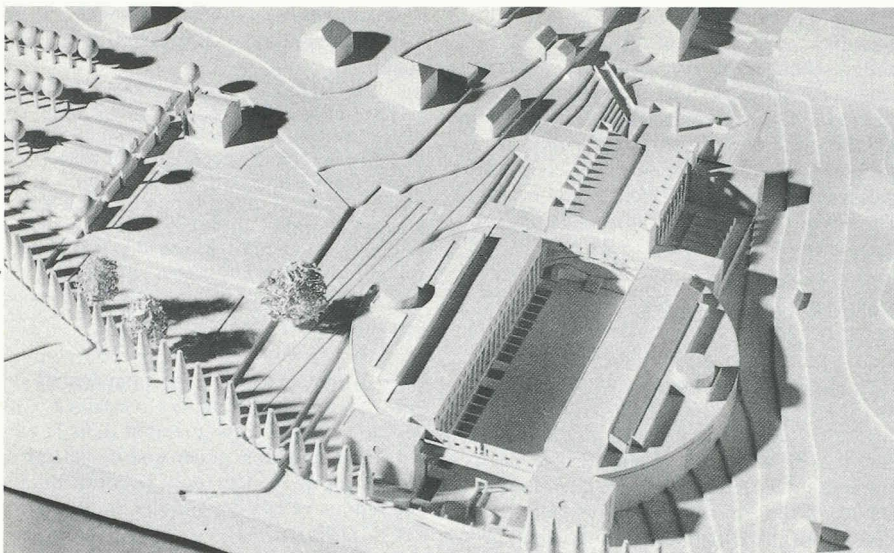
Cette proposition est la seule qui met en évidence les potentialités du site et répond aux conditions fondamentales du programme privilégiant l'étude et la rencontre. Sa conception originale constitue une contribution importante à la typologie scolaire; la sensibilité du développement des espaces et la rigueur de la composition en font un apport culturel pour la formation des adolescents et du public de la région.

#### Recommandations du jury

Le jury recommande à l'organisateur d'occulter un mandat d'études, en vue de l'exécution, à l'auteur du projet classé au premier rang. Toutefois il formule les remarques suivantes qui devront être prises en charge lors de la poursuite des études:

- garder les caractéristiques essentielles du projet mais réduire le cube et les surfaces permettant de rétablir une échelle plus proche du programme et de rester dans une taille économique acceptable;
- trouver une meilleure situation du réfectoire;
- améliorer l'éclairage des salles de gymnastique et leur procurer une relation plus directe avec l'extérieur.





1er prix (22 000 fr. avec mandat d'exécution): **Vincent Mangeat**, Nyon; collaborateurs: **O. Pina, C. Creissels, G. Mann**

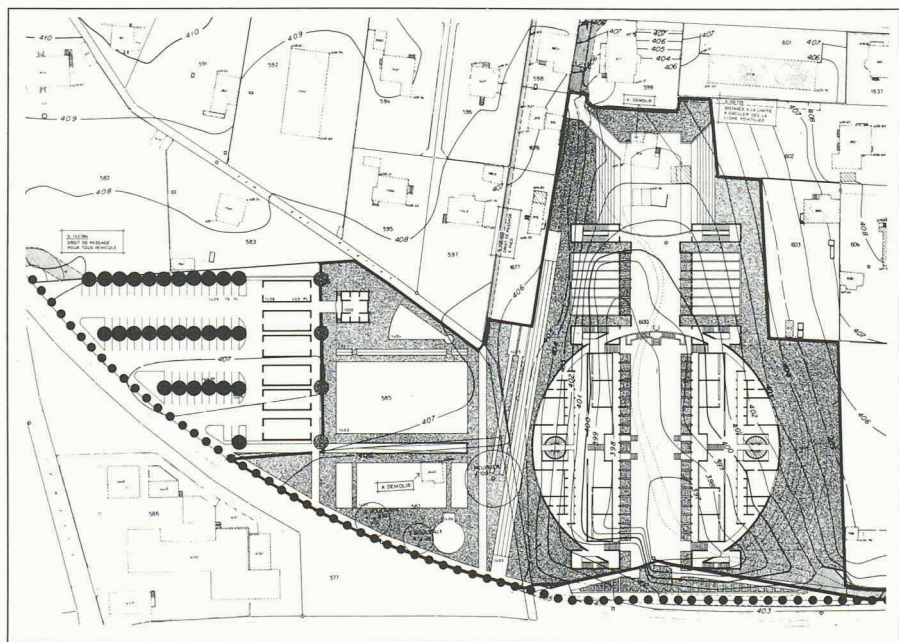
#### Extrait du rapport du jury

Le projet reconnaît toutes les caractéristiques du site et bâtit l'école de ce lieu. Il y a une grande cohérence entre la forme et l'usage. Le grand espace central est à la fois rencontre sociale, référence permanente et miroir des relations. Ce projet attribue à l'ESS le caractère spécifique d'édifice, de signe pour la jeunesse d'une région et pour la ville de Nyon tout en marquant une certaine emphase.

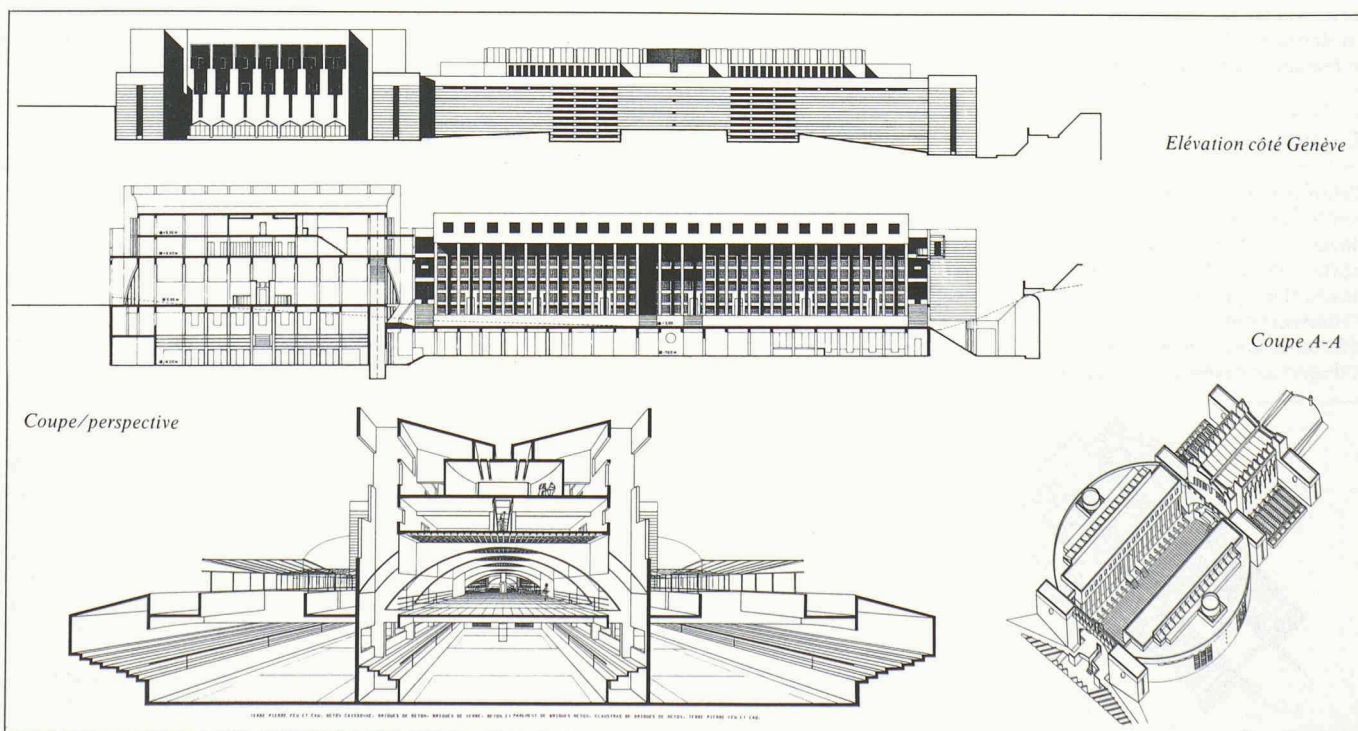
L'accès principal au sud est clair utilisant astucieusement une limite cadastrale arbitraire. L'accès au N-O, plus spécifiquement de service, permet une mise en valeur de la continuité spatiale du parcours N-S par un axe construit. Le passage public E-O est situé à l'extérieur du bâtiment et souligné par une allée d'arbres tout en étant en relation étroite avec l'entrée de l'école. Les circulations intérieures entre classes et escaliers sont par trop accidentées.

Les salles de classe sont bien protégées du bruit. La cafétéria est surdimensionnée mais elle représente un véritable espace polyvalent. Elle peut aisément être utile en dehors de l'usage scolaire lors de manifestations sportives. Les salles de gymnastique devraient pouvoir bénéficier d'un meilleur éclairage naturel. Cette remarque s'applique également au réfectoire dont on peut regretter la position souterraine et éloignée des autres services et lieux de rencontre de l'école. Les espaces sont traités généreusement mais sans gaspillage.

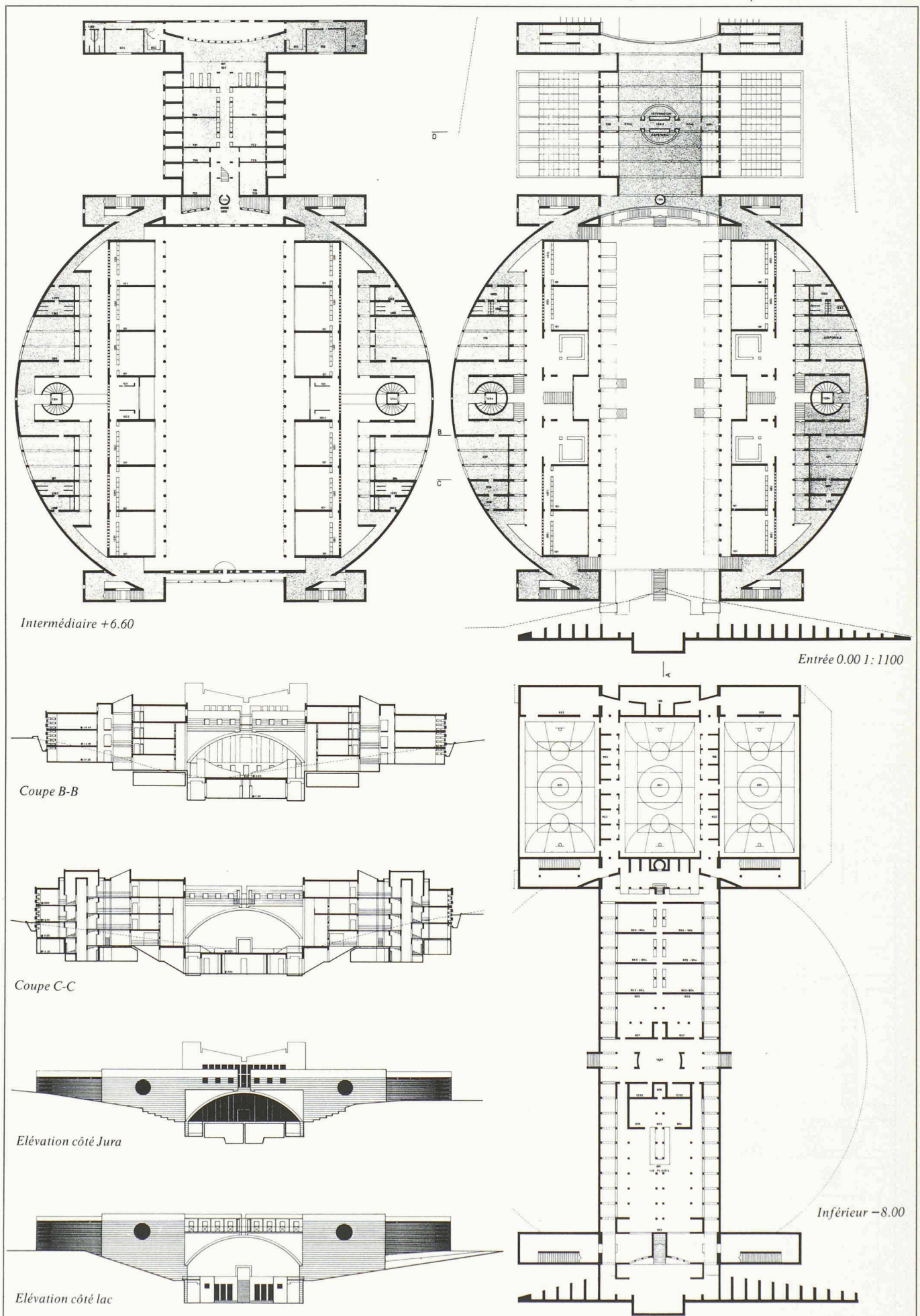
Le cube vérifié est de 96 089 m<sup>3</sup>, soit 21,31% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont modestes.



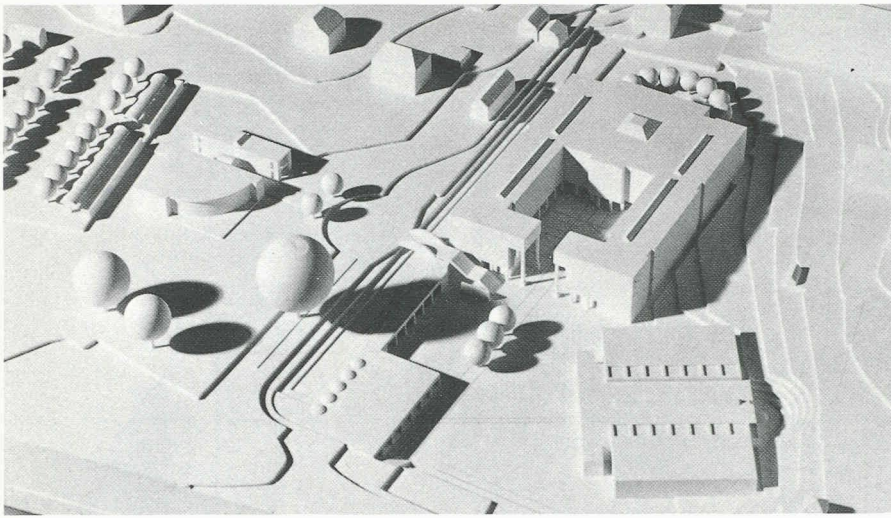
A gauche: maquette, plan de situation 1: 2500











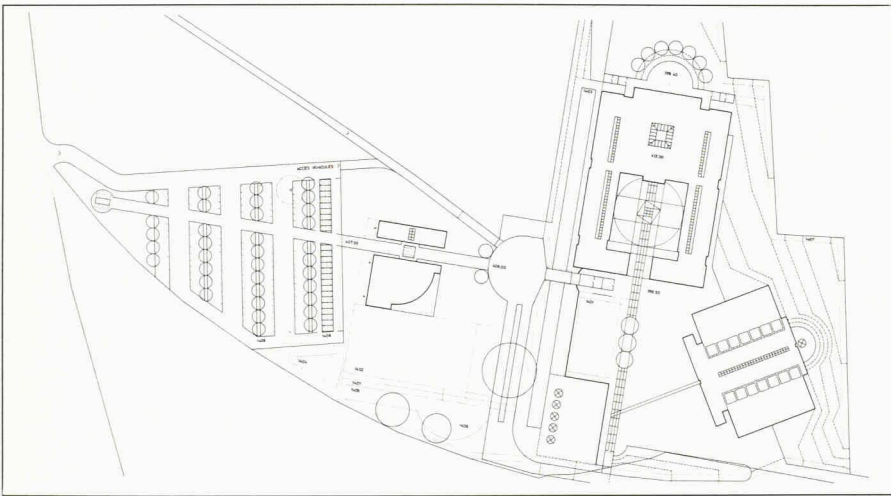
2e prix (14 000 fr.) **Fonso Boschetti**, Epalinges, et collaborateurs

Extrait du rapport du jury

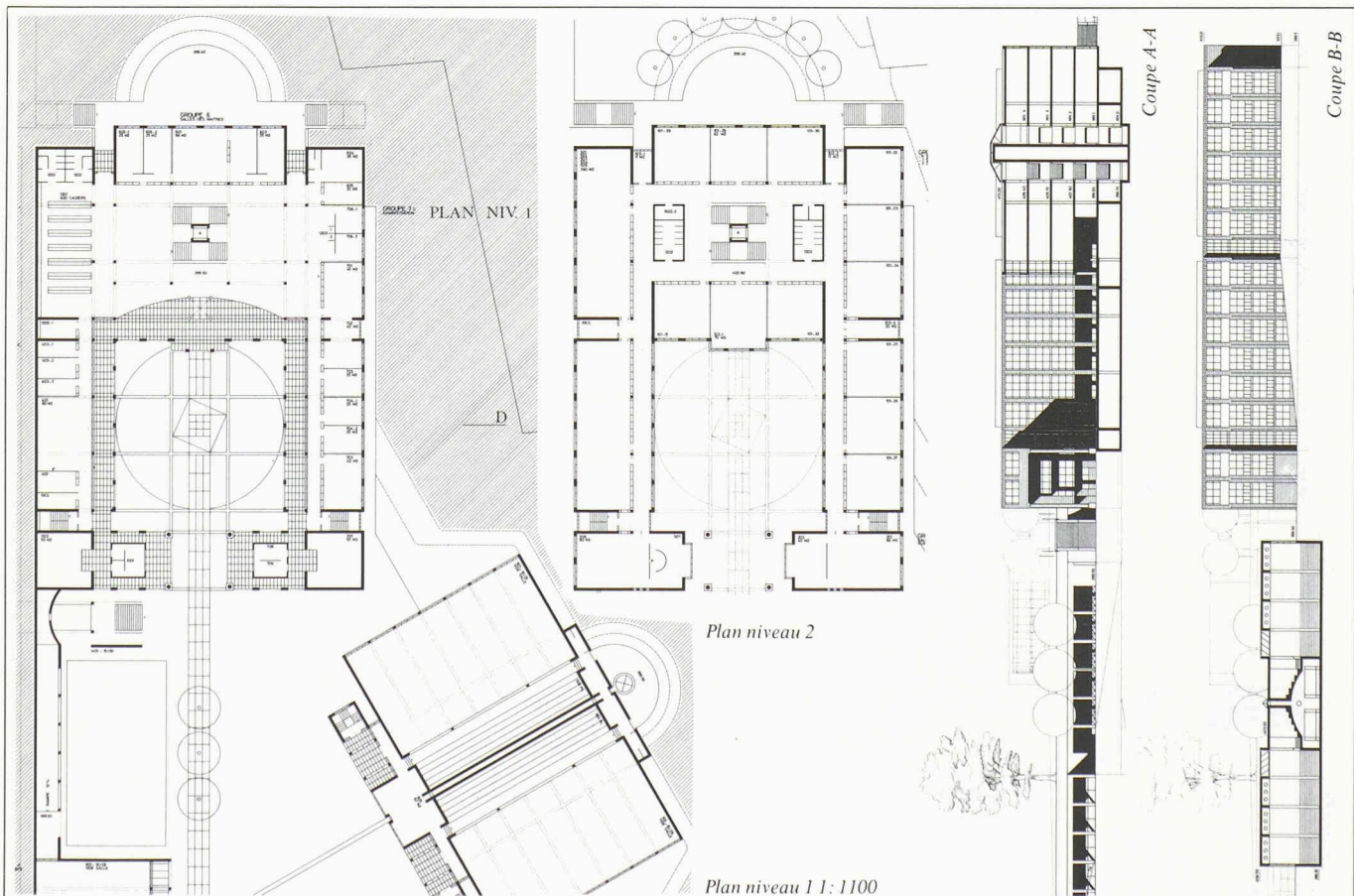
Dans une échelle qui veut rester non grandiloquante, ce projet confère à l'ESS un caractère intéressant et prend en compte le site. La place d'accès est judicieusement placée mais étrangement proportionnée (implantation des salles de gymnastique). Elle rassemble les accès, définit l'entrée et se différencie opportunément de l'esplanade supérieure. L'implantation éloignée de la cafétéria anime favorablement l'esplanade, même si l'axe d'approche de l'ouest est par trop cérémonial. Le parcours public est agréablement intégré à l'établissement.

Il y a contradiction typologique dans la réalisation du bâtiment des classes. En effet il n'y a pas de correspondance entre la cour et le périmètre extérieur; il y a ambiguïté dans les corridors longeant alternativement la cour et les murs. La distribution périphérique des salles de classe se fait au détriment de l'espace central commun et les oriente vers des espaces extérieurs mal définis. La différenciation du traitement des salles de gymnastique est admissible.

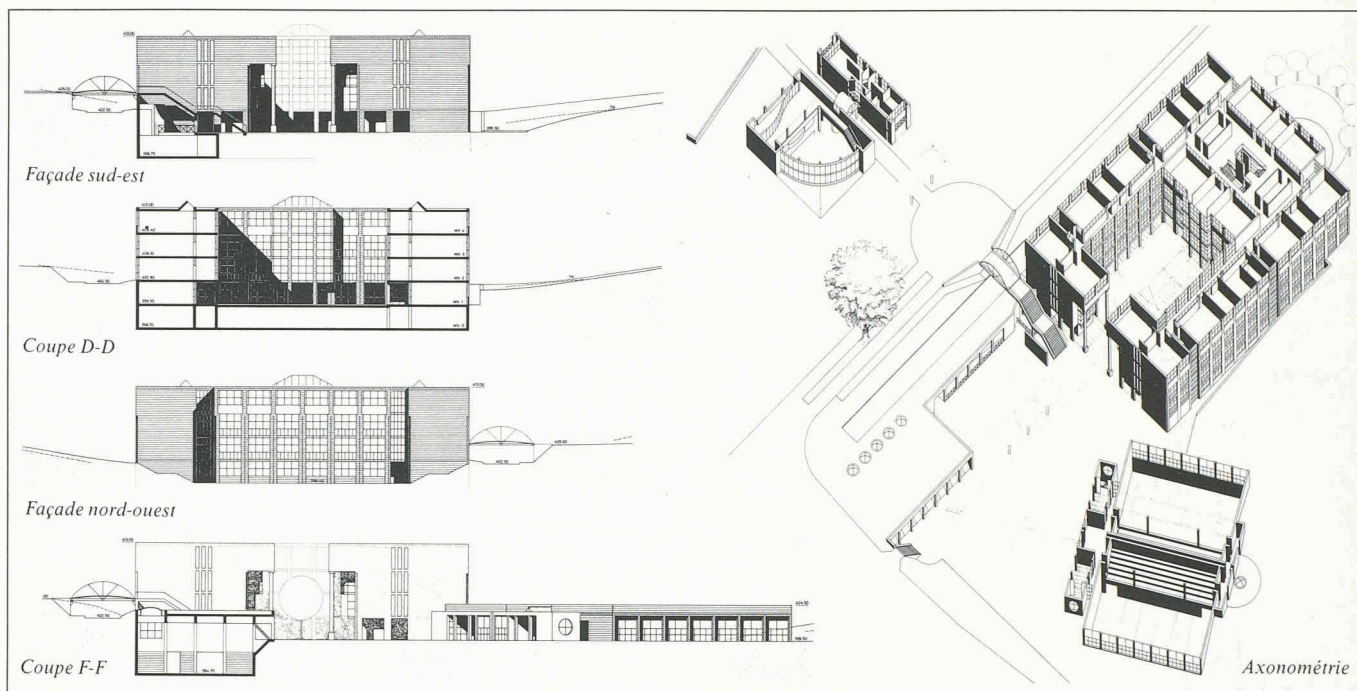
Le cube vérifié est de 67 483 m<sup>3</sup>, soit 14,36% inférieur au cube moyen des projets primés.



A gauche: maquette, plan de situation 1: 2500







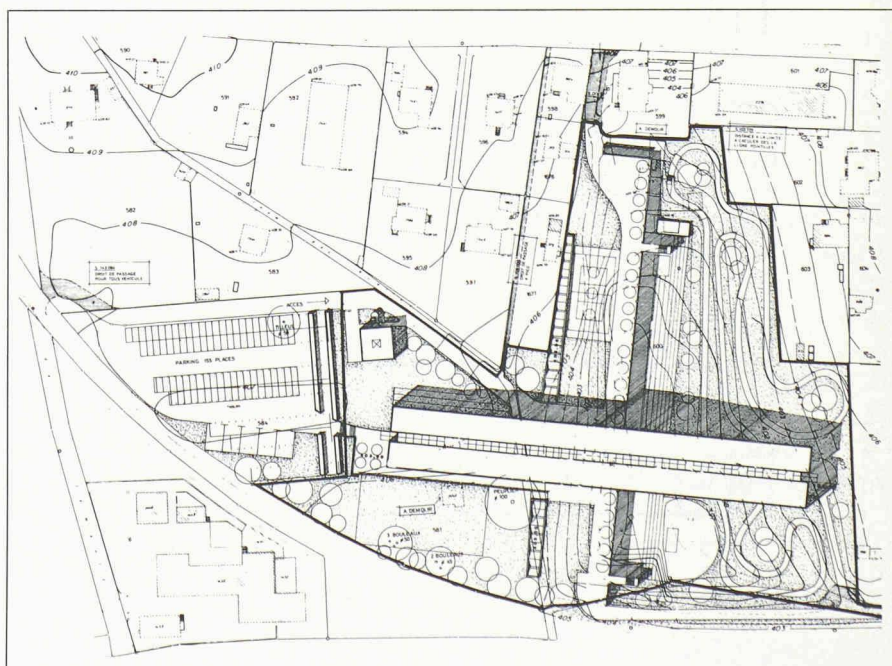
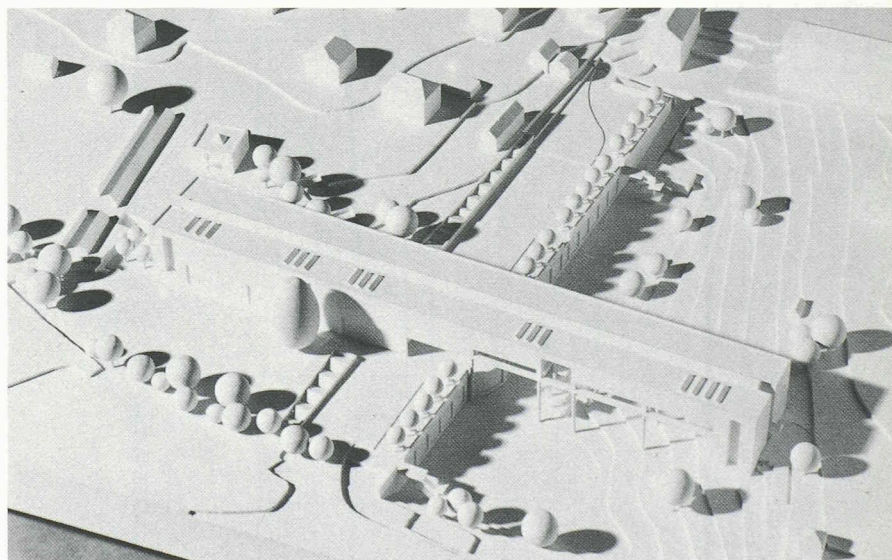
3e prix (12 000 fr.): **Richter et Gut**, Lausanne; collaborateur: **Jacques Richter**

#### Extrait du rapport du jury

Le parti proposé affirme une franchise qui retient l'attention. Il manifeste peut-être une attitude intellectuelle d'interprétation du lieu. Le vallon est résolument segmenté en deux espaces: l'un, à l'ouest, construit par les salles de gymnastique et l'autre, à l'est, laissé naturel (ou presque); un pont relie l'ensemble des composants. Ce parti permet une excellente disposition des salles de gymnastique tout en garantissant la prédominance du bâtiment des salles d'enseignement. Les points des deux rives reliés par le pont présentent toutefois un caractère artificiel; il y a contradiction avec l'organisation générale des circulations. L'audace du geste engendre des espaces extérieurs intéressants.

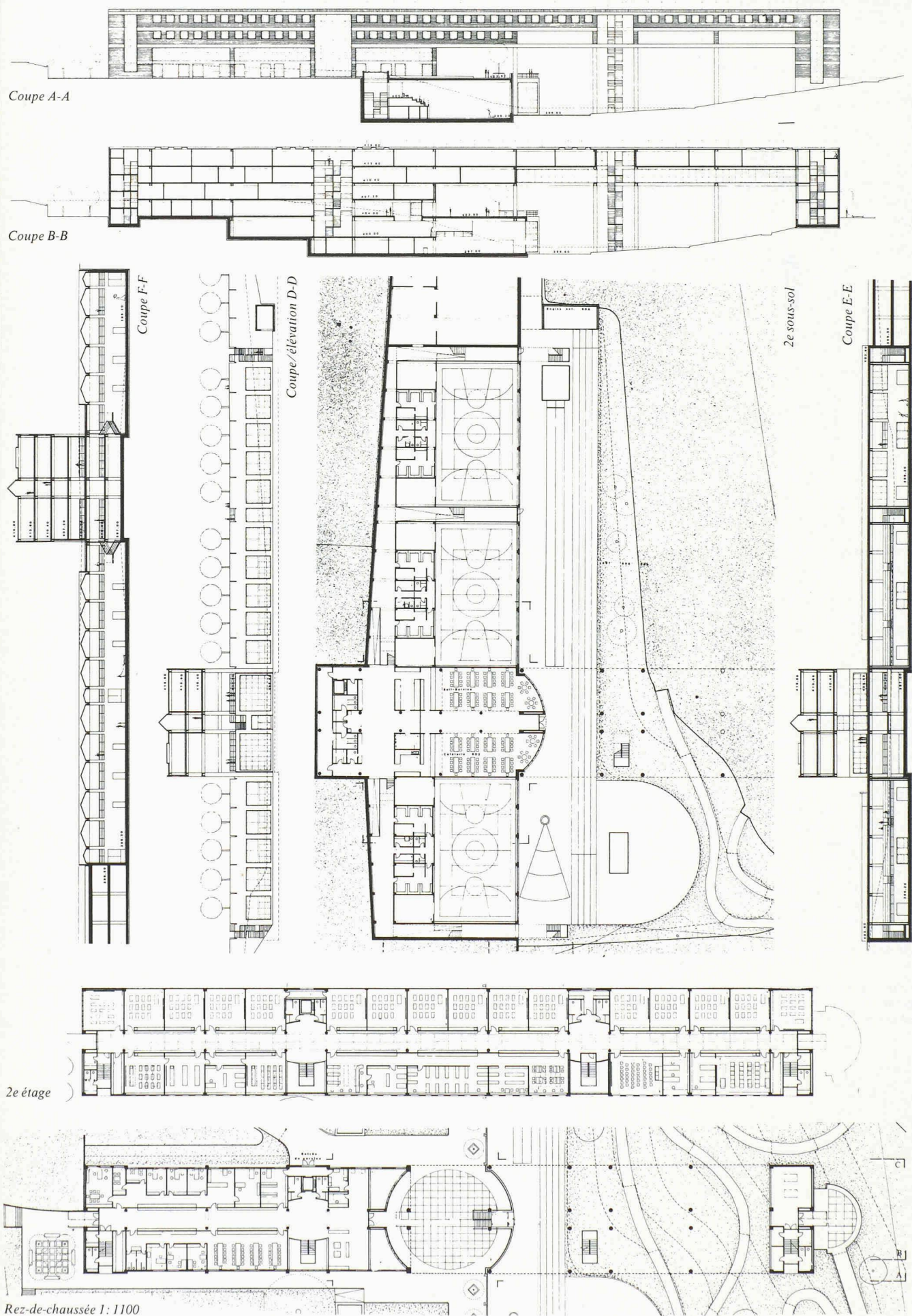
L'articulation des circulations verticales, bien affirmée à l'intersection des axes de composition, souligne l'entrée et définit l'espace d'accueil. Les circulations sont fluides. Par sa symétrie, la coupe transversale du bâtiment des classes ne reconnaît pas le sud et le nord, l'amont et l'aval, pourtant si différents, et accentue la monotonie du couloir central. Si la position des classes spéciales exposées au bruit des trains paraît acceptable pour les élèves qui n'y séjournent qu'une heure ou deux, elle ne peut l'être pour les enseignants qui y demeurent toute la journée.

Le cube vérifié est de 81 067 m<sup>3</sup>, soit 2,34% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont modestes.



A droite: maquette, plan de situation 1: 2500





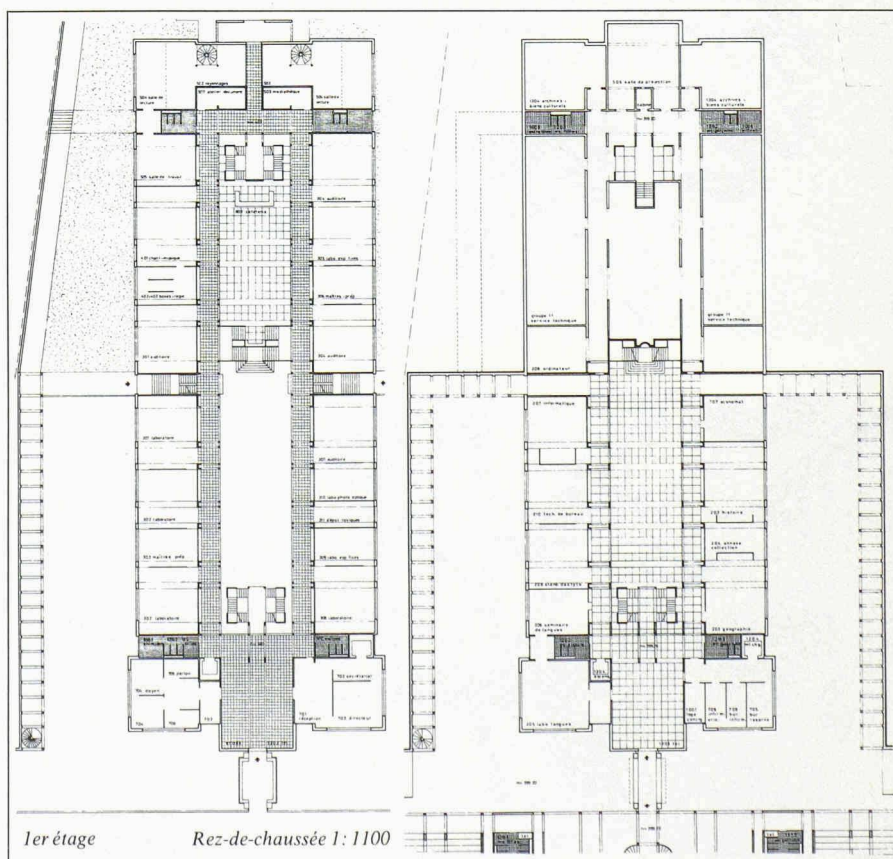
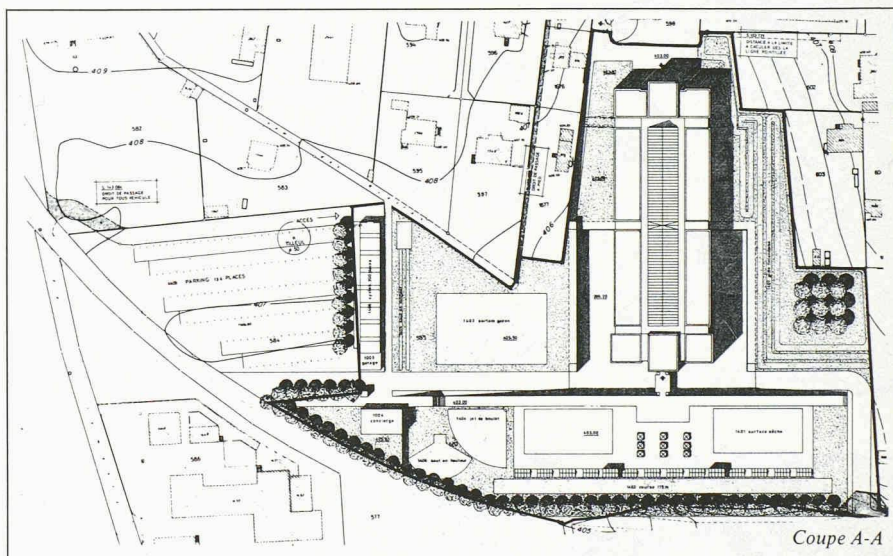
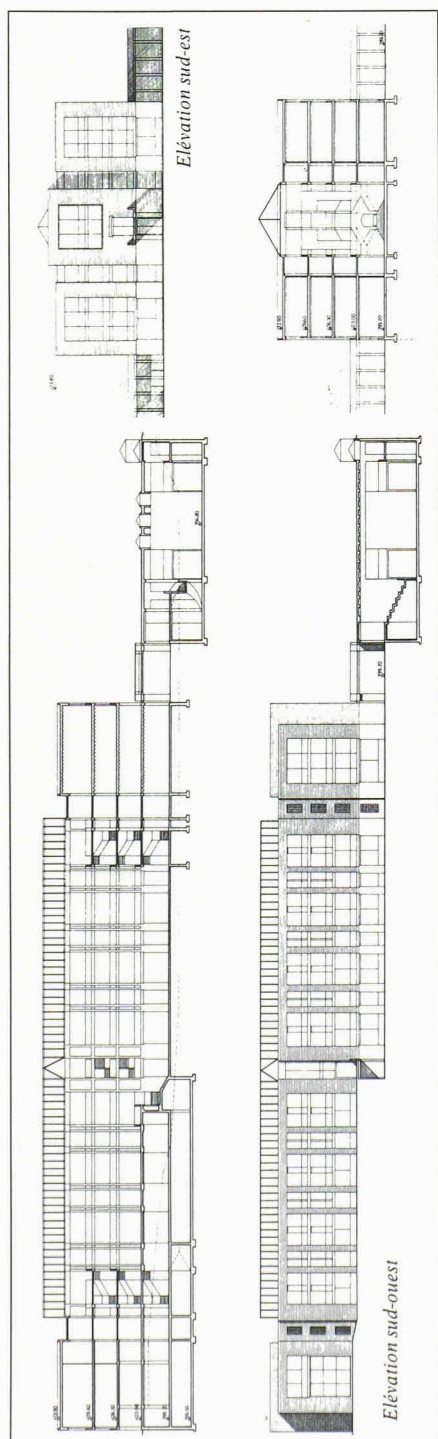
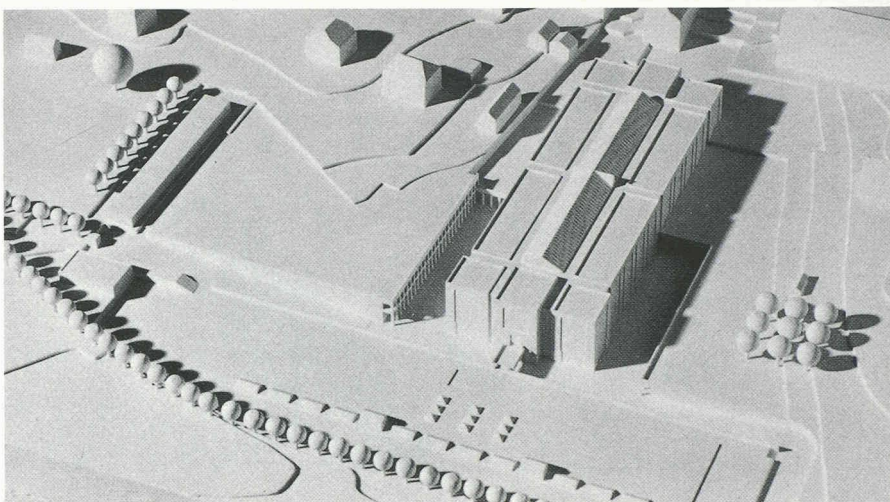


4e prix (10 000 fr.): **Mestelan et Gachet**, Lausanne; collaborateur: **Marc Ruetschi, Normann Cuccio**

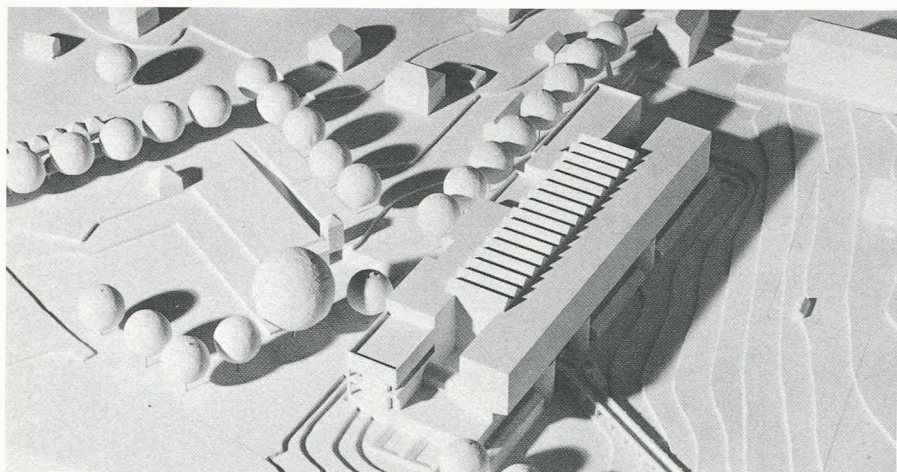
La rigueur de l'implantation et de la composition est digne d'intérêt. La volonté omniprésente de construire le lieu se manifeste jusqu'au traitement des préaux extérieurs. Toutefois cette expression rigoureuse atteignant une ambiance presque disciplinaire mériterait d'être quelque peu humanisée. On peut regretter que l'exiguïté du terrain ait conduit l'auteur à limiter à mi-bâtiment les préaux couverts latéraux. L'esplanade créée le long des voies CFF est insuffisamment exploitée et encombrée de superstructures techniques.

Le dispositif d'entrée n'est pas en rapport avec l'échelle du projet. Les allées de classe sont bien distribuées et à l'abri du bruit.

Le cube vérifié est de 86 757 m<sup>3</sup>, soit 9,52% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont importants.



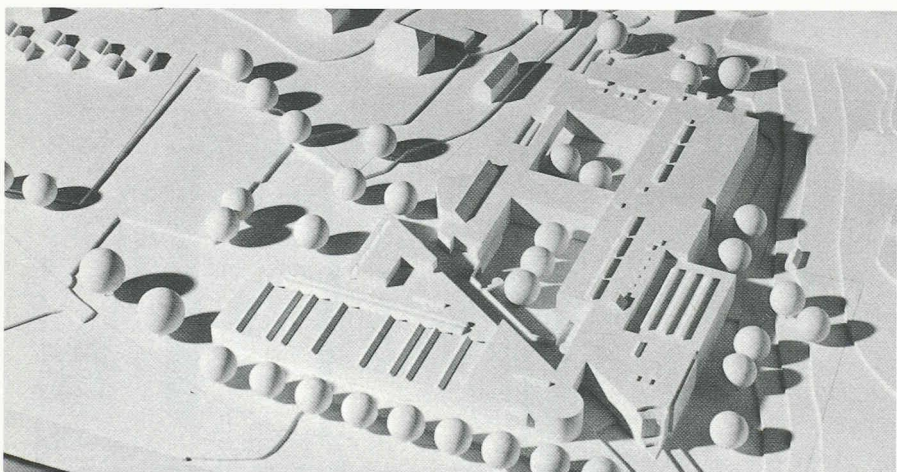




5e prix (8000 fr.): **P.-E. et C.-O. Monot**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

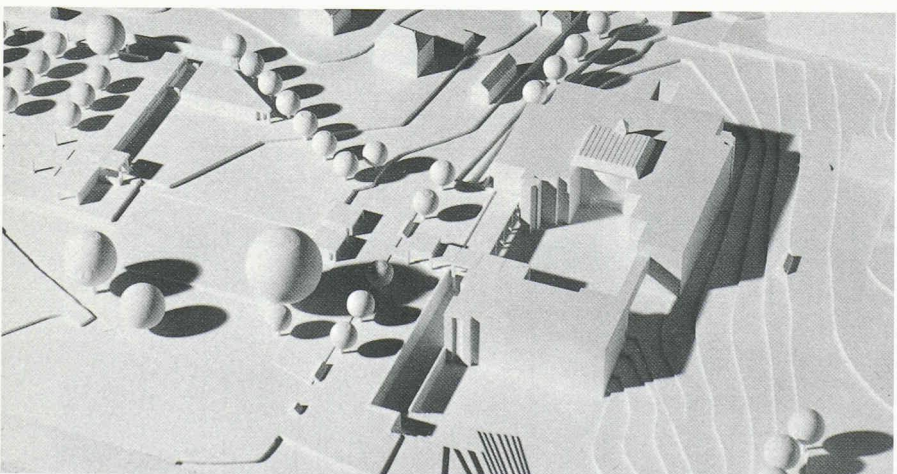
Le caractère unitaire et imposant de la proposition retient l'intérêt mais ne se retrouve pas au niveau de la gestion des accès et de l'accueil. La composition axiale intérieure, renforcée par la direction des escaliers est incohérente par rapport à la différence structurelle des deux côtés. L'accès à l'est est prévu seulement pour les salles de gymnastique dont l'entrée est exigüe. Les colonnes, utiles au soutien des étages supérieurs, bouchent la vue des gradins. L'implantation N-S permet de se protéger du bruit des trains mais délimite un espace extérieur à l'ouest peu intéressant. Le cube vérifié est de 83 501 m<sup>3</sup>, soit 9,68% supérieur au cube moyen des projets primés.



6e prix (7000 fr.): **Audergon, Vionnet et Wintsch**, Lausanne; collaborateur: R. Bovay

Extrait du rapport du jury

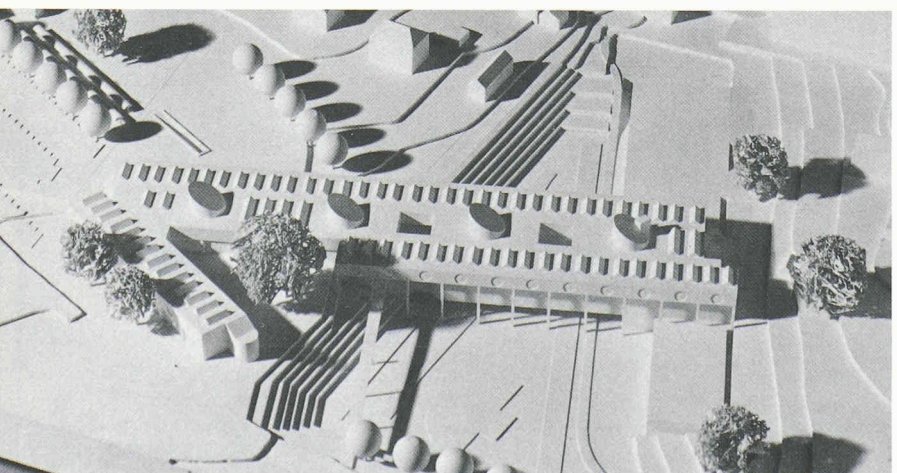
Ce projet se remarque par un bon fonctionnement sans manifester suffisamment le caractère spécifique «d'édifice» qui devrait être celui d'un ESS. Le site, en tant que support du projet, n'est pas assez reconnu. Le passage transversal intégrant le public aux élèves est une proposition intéressante mais ne crée pas des espaces significatifs d'échange. C'est un parti qui se veut organique mais sa composition est touffue et additionnelle. Les deux cours tiennent plus d'un espace «paysager» que d'un véritable lieu majeur de rencontre. Le cube vérifié est de 71 051 m<sup>3</sup>, soit 10,31% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont très importants.



7e prix (6000 fr.): **Kolecek et Bonomi**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Le caractère d'édifice est discrètement affirmé et présente un bon équilibre d'échelle. L'implantation générale répond à la morphologie du site. Le passage public est agréablement résolu. La cour d'accès est bien dimensionnée. Toutefois la qualité de ce lieu de rencontre est dévaluée par l'organisation puisque ce sont les locaux secondaires et de service qui s'orientent sur cet espace central. Une certaine ambiguïté se manifeste dans le traitement du secteur des salles de gymnastique par la présence du portique et du groupe des locaux communs. Le projet engendre des espaces résiduels sans intérêt. Le cube vérifié est de 69 434 m<sup>3</sup>, soit 12,35% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont assez importants.



8e prix (5000 fr.): **Bernard Vouga**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

La proposition de protection contre le bruit est la qualité essentielle du projet, mais malheureusement le même traitement à l'aval et à l'amont lui fait perdre de sa force. Le geste autoritaire de ce «pont» reconnaît le vallon mais lui attribue une destination incertaine et n'a pas de vocation de communication. L'intervention engendre des espaces en amont et en aval sans caractère défini. Le système des circulations est clair mais la passerelle accédant à l'entrée sous le «pont» enlève à celui-ci son véritable sens. La distribution intérieure dégage des espaces intéressants. Le cube vérifié est de 86 880 m<sup>3</sup>, soit 9,68% supérieur au cube moyen des projets primés.

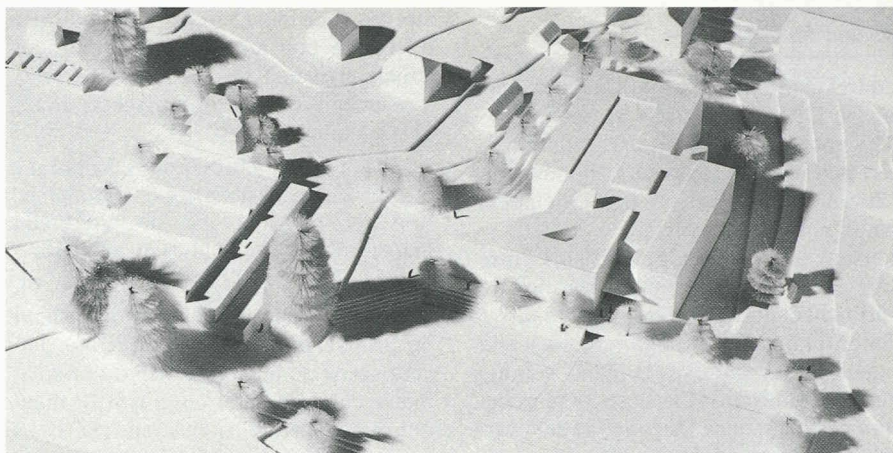


9e prix (4000 fr.): **Gilliéron et Bosson**, Yverdon; collaborateurs: **B. Gonin, E. Vuataz**

#### Extrait du rapport du jury

Un ESS actuel devrait trouver un nouveau caractère spécifique échappant à l'organisation «fonctionnaliste» et passe-partout de beaucoup d'écoles de la période des années soixante dont ce projet est encore un exemple. Ce projet ne reconnaît pas les caractéristiques essentielles du site; il se borne à résoudre les contraintes. L'organisation générale du projet n'est qu'efficace et ne suscite pas de critiques essentielles, mais l'ensemble est banal. Les espaces intérieurs de rencontre sont généreusement dimensionnés mais sans ambiance particulière. Le cube vérifié est de 70 671 m<sup>3</sup>, soit 10,79% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont très importants.

\*



## Vie de la SIA

### Degré d'occupation dans les bureaux d'architectes et d'ingénieurs

Enquête de juillet 1984

#### Pas de changement fondamental par rapport au printemps 1984

Une question se posait au printemps 1984: Le degré d'occupation dans les bureaux d'architectes et d'ingénieurs va-t-il rester le même ou faut-il craindre une baisse? L'enquête menée en juillet par la SIA ne montre pas de changement; on ne constate pas de recul, mais pas de progression non plus. Depuis une année — abstraction faite de légères variations dues à la saison — une certaine stabilisation se fait sentir.

Des bureaux de plus en plus nombreux accusent des *rentrées*, ainsi qu'un *portefeuille des mandats* constants. Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de 1984, cette situation concernait 52% des personnes qui se sont exprimées, contre 49% en avril. Il n'y a que dans le secteur du bâtiment que le nombre de bureaux dans cette situation était inférieur à 50%. Environ un tiers des bureaux d'études du bâtiment et du génie civil est insatisfait des mandats reçus et, par la même occasion, accuse un portefeuille en régression. C'est dans le génie civil que le portefeuille et les rentrées de mandats sont le moins importants. Pourtant, l'effondrement redouté ne s'est pas produit. Les nouvelles valeurs restent en tous les cas inchangées par rapport à l'année précédente. Chez les ingénieurs du génie rural et les géomètres, la situation s'annonce stable (60%), bien que le nombre de ceux qui obtiennent plus de contrats qu'au trimestre précédent soit en diminution constante.

La *réserve de travail exprimée en mois* a légèrement augmenté, passant de 8,6 à 8,8. Cette impulsion positive provient du domaine des ingénieurs en génie rural et des géomètres. Le degré d'occupation des architectes et des ingénieurs civils est resté le même depuis la dernière enquête.

Les *prévisions* pour le trimestre prochain ressemblent fortement à celles de l'enquête d'avril. Ainsi que l'on peut s'y attendre, les pronostics les plus pessimistes concernent les ingénieurs civils. Toutefois, le nombre des personnes qui se sont exprimées négativement n'est nulle part en augmentation.

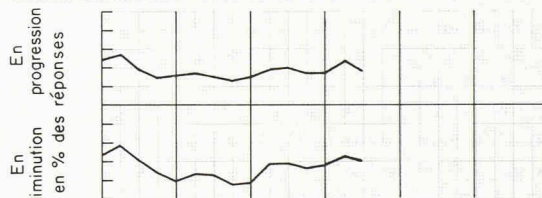
Que la tendance à la consolidation ne soit pas équivalente à une stagnation ou à un pas en arrière, cela résulte du fait que l'*effectif du personnel* restera probablement le même. Manifestement, on ne partage pas, dans le secteur des études, la crainte exprimée ces derniers temps qu'un redimensionnement dans la construction ne soit devenu inévitable.

On doit tenir compte du fait que la majorité des petits et moyens bureaux d'ingénieurs et d'architectes n'exerce qu'une activité restreinte à l'étranger. La concurrence y est actuellement très grande. Ceci concerne en particulier les grandes sociétés d'ingénieurs qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaire à l'étranger.

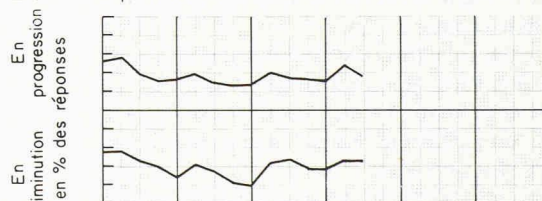
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1981

| Année     | 1981    | 1982    | 1983    | 1984    | 1985    | 1986    |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Trimestre | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 | 1 2 3 4 |

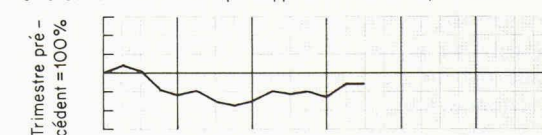
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



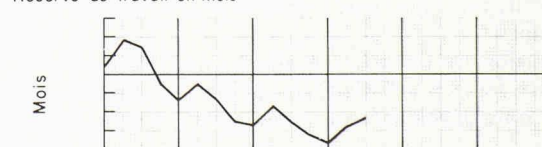
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



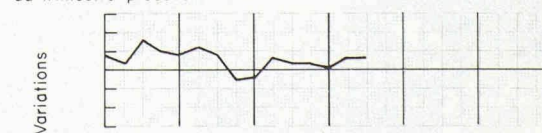
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pourcent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)

